



**OBSERVATOIRE**  
D É P A R T E M E N T A L

## ENVIRONNEMENT



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

# Observatoire de l'eau

## Analyse du prix de l'eau en Seine-et-Marne

2012

seine-et-marne.fr  

**SEINE & MARNE**   
LE DÉPARTEMENT



# Table des matières

<b>Préface</b> .....	1
<b>Synthèse</b> .....	2
<b>I. Rappels sur la gestion et la tarification de l'eau</b> .....	4
A. Les principaux modes de gestion des services de l'eau .....	4
1) La régie communale .....	4
2) La régie intercommunale .....	4
3) La régie intéressée.....	4
4) L'affermage.....	4
5) La concession.....	4
B. La facture d'eau du particulier .....	5
1) Le principe de financement des services de l'eau.....	5
2) La production et la distribution de l'eau potable.....	6
3) La collecte et le traitement des eaux usées .....	6
4) Les redevances et taxe .....	7
<b>II. Le prix de l'eau en Seine-et-Marne en 2011</b> .....	10
A. A propos des données exploitées.....	10
1) La collecte des factures .....	10
2) Le traitement des données .....	10
B. Prix global de l'eau.....	11
1) Prix global de l'eau dans le département.....	11
2) Evolution constatée du prix global de l'eau .....	13
3) Prix global de l'eau dans les départements et pays voisins .....	15
4) Prix global de l'eau selon la population et le type de commune .....	16
5) Impact du prix global de l'eau sur la consommation .....	17
C. Prix de la production et de la distribution de l'eau potable.....	17
1) Prix de l'eau potable dans le département .....	18
2) Prix de l'eau potable selon le mode de gestion .....	18
3) Prix de l'eau potable selon la ressource exploitée.....	21
4) Poids de la part fixe dans le prix de l'eau potable .....	22
D. Prix de la collecte et du traitement des eaux usées.....	23
1) Prix de l'assainissement collectif dans le département .....	23
2) Prix de l'assainissement collectif selon le mode de gestion .....	26
3) Poids de la part fixe dans le prix de l'assainissement collectif .....	29
<b>Annexes</b> .....	30
A. Note méthodologique .....	30
B. Localisation des communes « urbaines » et « rurales » de Seine-et-Marne .....	31
C. Résultats de l'analyse par commune.....	32



# Préface

Depuis 2005, le Service gestion de l'Eau, devenu Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP) en 2010 de la Direction de l'Eau et de l'Environnement du Département, collecte annuellement un spécimen de facture d'eau pour chacune des communes de Seine-et-Marne. Cette enquête annuelle est rendue possible grâce au concours de tous les gestionnaires d'alimentation en eau potable, et d'assainissement collectif du département (communes, EPCI, sociétés fermières).

L'objectif de l'analyse de ces documents est d'actualiser le prix moyen de l'eau en Seine-et-Marne, de suivre la variation des différentes composantes de la facture à l'échelle communale et départementale, et enfin d'expliquer les évolutions de tarification.

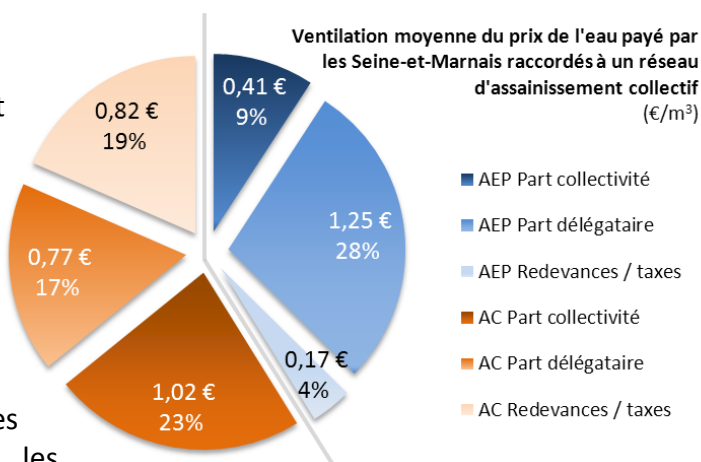
En 2007, grâce à l'appui technique de la Direction des Systèmes Informatiques du Département, une application informatique spécifique « Prix de l'Eau » a été réalisée afin de faciliter le traitement de l'information et l'alimentation d'une base de données permettant donc de conserver un historique, primordial à la compréhension des variations actuelles et futures du prix de l'eau. Cet historique est d'autant mieux exploité depuis 2012, que la Sous-direction de la Cartographie et de l'Information Géographique a développé un nouvel outil optimisant l'édition des cartographies nécessaires à l'analyse du prix de l'eau.

En plus de l'intérêt que représente une connaissance précise du prix de l'eau, compte tenu de l'importance de ce sujet dans l'opinion et des disparités constatées sur notre territoire, cet inventaire constitue un élément complémentaire au Plan Départemental de l'Eau, qui a été signé en 2006 et reconduit en juin 2012, pour la période 2012-2016.

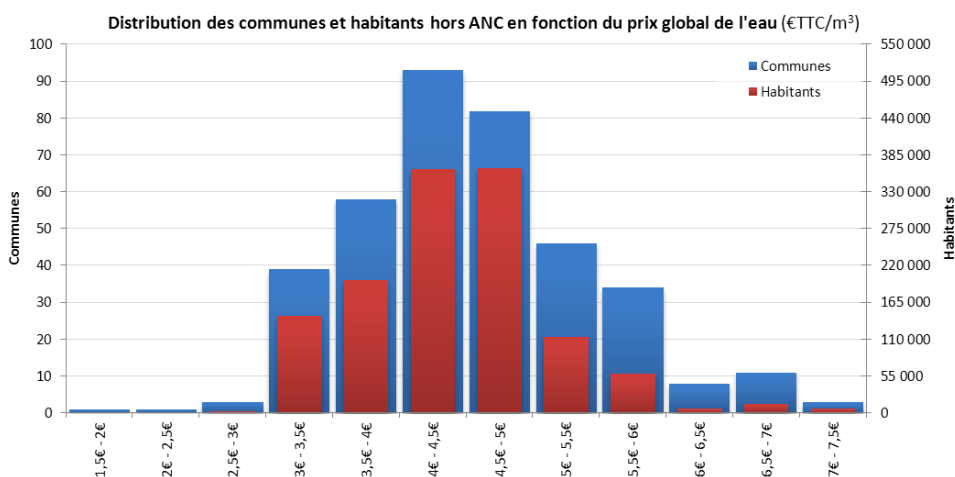
Ce document présente les résultats de cette analyse sur la base des factures d'eau 2011 et de l'historique disponible.

## Prix global de l'eau

Le prix moyen payé par les Seine-et-Marnais est de **4.43 € TTC/m<sup>3</sup>**, et accuse sa plus faible augmentation depuis 2005 (+ 2.8 % contre + 4.7 % d'augmentation moyenne depuis la création de l'Observatoire de l'Eau). L'eau est relativement chère dans le département par rapport aux moyennes nationale (3.09 à 3.62 € TTC/m<sup>3</sup> selon les études en 2009) et européenne (3.44 € TTC/m<sup>3</sup> en 2009). Les extrêmes de tarification sont observés dans les communes de moins de 500 habitants (1.53 € TTC/m<sup>3</sup> à 7.15 € TTC/m<sup>3</sup>, hors communes uniquement en assainissement non collectif - ANC). Les communes de 1 000 à 2 000 habitants présentent le prix moyen le plus élevé (4.75 € TTC/m<sup>3</sup>).



A l'inverse, c'est dans les plus grosses communes que l'eau est la moins chère (4.06 € TTC/m<sup>3</sup>), et d'une manière générale, les habitants des communes urbaines payent leur eau 0.27 €/m<sup>3</sup> de moins que ceux des communes rurales. On retiendra que **90 % des habitants du département payent l'eau entre 3 et 5,5 € TTC/m<sup>3</sup>**.



## Prix de l'eau potable

Bien que la plage de variation soit large (0.76 à 3.52 € HT/m<sup>3</sup>), l'eau potable est en moyenne facturée **1.66 € HT/m<sup>3</sup>**, et à des prix assez homogènes puisque plus de **4 communes sur 5 distribuent une eau potable comprise entre 1 et 2 € HT/m<sup>3</sup>**, desservant environ **85 % des Seine-et-Marnais**. La qualité de la ressource exploitée (et les traitements qui en découlent pour la rendre potable) ainsi que l'âge des infrastructures et le taux de renouvellement annuel des canalisations sont les facteurs qui conditionnent le plus le prix de l'eau potable.

## Prix de l'assainissement

La variation de prix de cette composante est très importante (0.15 à 4.45 €/m<sup>3</sup>), et s'explique principalement par l'âge des équipements (un réseau ancien, et donc amorti, coûte moins cher qu'un réseau récent, en partie financé par la facture du consommateur, mais également par l'abondement ou non du budget annexe par le budget général pour les collectivités de moins de 3 000 hab.). La moyenne du coût de l'assainissement s'établit à **1.79 € HT/m<sup>3</sup>**, alors que **4 communes sur 5 facturent l'assainissement entre 1 et 2.5 € HT/m<sup>3</sup>**, collectant les eaux usées d'environ **89 % des Seine-et-Marnais**.

## Impact du mode de gestion sur le prix de l'eau

Si pour l'eau potable, régies communales et intercommunales présentent en moyenne des prix plus compétitifs, de l'ordre de 0.37 € HT/m<sup>3</sup> moins cher que les communes en Délégation de Service Public (DSP), ce n'est pas le cas pour l'assainissement, service pour lequel les régies intercommunales sont globalement plus chères. On notera cependant que selon le mode de gestion, un même prix de l'eau peut couvrir des prestations différentes.

# I. Rappels sur la gestion et la tarification de l'eau

## A. Les principaux modes de gestion des services de l'eau

A la différence d'autres services publics, la gestion de l'eau, qui comprend l'alimentation en eau potable (AEP) et l'assainissement collectif des eaux usées (AC), a toujours été à la charge des communes. Ces dernières peuvent faire le choix d'assurer cette compétence, ou bien de la déléguer au niveau intercommunal, en vertu de l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il existe plusieurs modes de gestion de l'eau potable en France.

Les principaux, explicités ci-dessous, existent aussi bien pour l'alimentation en eau potable que pour l'assainissement, indépendamment l'un de l'autre. Bien que la grande majorité des communes choisissent un même mode de gestion pour ces deux services, et un même délégataire le cas échéant, certaines communes, dites mixtes, ont dissocié les deux (AEP en régie et AC en affermage par exemple).

### 1) La régie communale

Ce mode de gestion concerne les communes qui ont fait le choix d'assurer elles-mêmes leur compétence eau. La commune, propriétaire des infrastructures et du réseau, gère donc en direct et de manière autonome le service, ainsi que l'entretien de son réseau.

### 2) La régie intercommunale

Cette solution concerne les communes qui ont fait le choix de se grouper et de déléguer leur compétence eau au niveau intercommunal, via la création d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), comme une communauté d'agglomération ou un syndicat, qui est alors propriétaire des installations et en assure l'exploitation et l'entretien. Ce mode de gestion permet aux communes adhérentes de mutualiser les moyens matériels et humains.

### 3) La régie intéressée

Dans ce cas de figure, un régisseur privé est contractuellement chargé d'assurer l'exploitation du réseau avec, en contrepartie, une rétribution qui comprend un intéressement aux résultats.

### 4) L'affermage

La commune ou l'EPCI propriétaire des infrastructures peut aussi faire choix de ne gérer que l'entretien de son réseau, et d'en déléguer l'exploitation à une société privée appelée délégataire ou fermier. Dans ce cas, l'entreprise est titulaire d'une convention de délégation de service public et tire sa rémunération de la redevance qu'elle perçoit directement auprès des usagers. La durée de ce type de contrat est généralement de 8 à 10 ans.

### 5) La concession

La concession est un mode de gestion assez proche de l'affermage. La principale différence est que l'entrepreneur privé construit lui-même les ouvrages et les exploite à ses frais, qu'il couvre grâce au prix de l'eau. La durée de ce type de contrat est généralement très longue (de l'ordre de 30 à 50 ans).



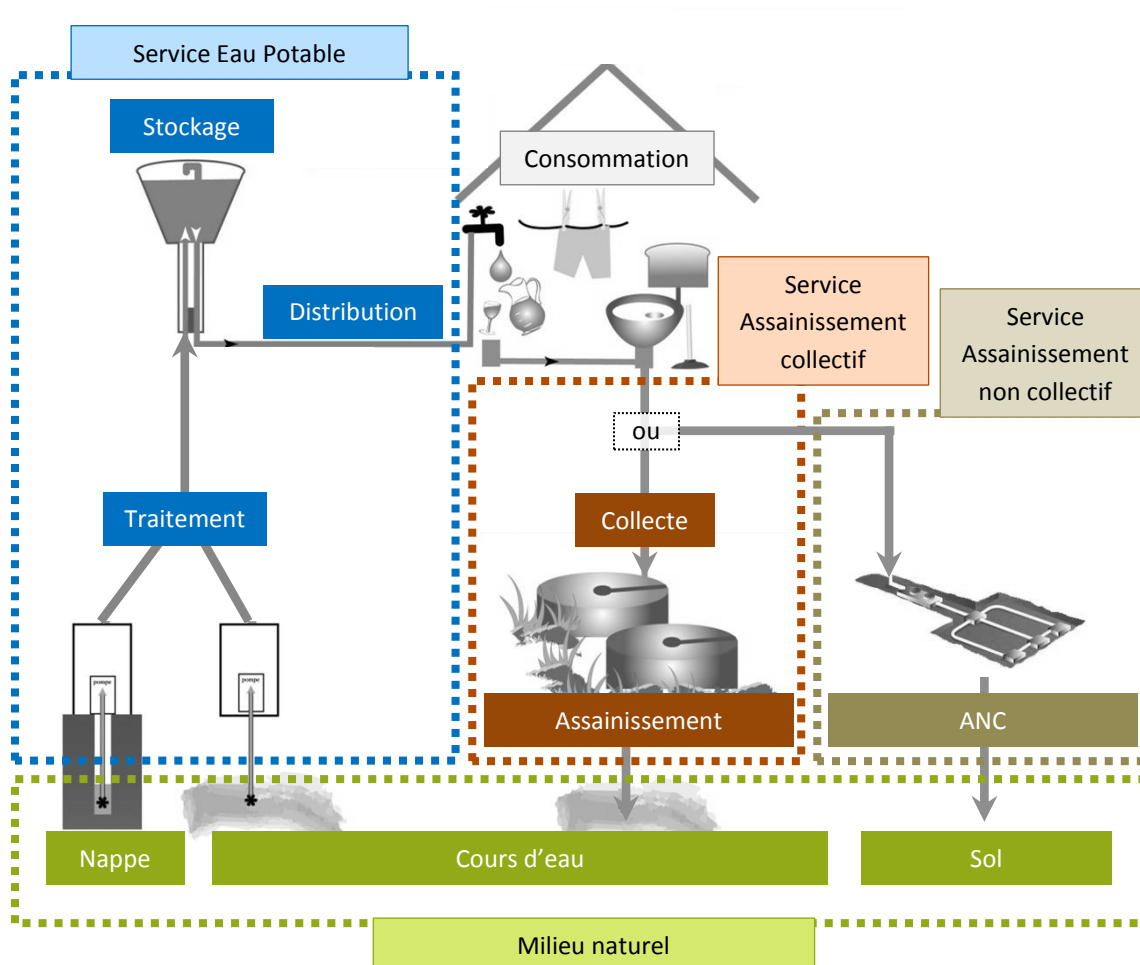
## B. La facture d'eau du particulier

### 1) Le principe de financement des services de l'eau

Si l'eau est gratuite à l'état naturel, le traitement visant à la rendre potable et son acheminement jusqu'aux habitations, puis la collecte et la dépollution des eaux usées avant le rejet dans le milieu naturel, en passant par l'entretien des canalisations et de tous les ouvrages du réseau ont un coût. A ce titre, la Loi sur l'eau de 1992 établit le principe comptable selon lequel « l'eau paye l'eau ».

Ainsi la norme budgétaire et comptable M49 assujettit les communes, dès lors qu'elles comptent plus de 3 000 habitants, à tenir un budget autonome pour les services de l'eau. Dans ce budget spécifique et équilibré, doivent apparaître, entre autres, les dépenses de type amortissement, remboursements d'emprunt, investissements, coûts de fonctionnement. Il n'est donc pas possible pour ces communes de compenser un prix de l'eau sous-évalué par un recours au budget communal. Ce sont donc les abonnés de l'eau qui, via leur facture d'eau, financent les dépenses liées à la gestion de l'eau qu'ils consomment. Quel que soit le mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif, cette facture d'eau permet la distinction entre les coûts liés à l'eau potable, ceux relatifs aux eaux usées, et les redevances et taxe afférentes.

Dans le cas particulier de l'assainissement non collectif (dispositif individuel de traitement des eaux usées installé sur la parcelle de l'habitation), la composition de la facture dépend des statuts du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) auquel la commune adhère. Si cette structure a choisi de prendre la compétence de réhabilitation des dispositifs (non obligatoire), la facture d'eau peut ponctuellement faire apparaître une ligne spécifique. En revanche, l'entretien du dispositif est généralement à la charge du particulier et n'apparaît donc pas sur la facture, sauf cas où le SPANC a retenu cette compétence, ce qui est rare dans le département.



## 2) La production et la distribution de l'eau potable

L'eau naturellement potable est relativement rare. Lorsque ce n'est pas le cas, la ressource doit donc faire l'objet de traitements. Il faut tout d'abord capter l'eau (en surface ou dans une nappe souterraine), la potabiliser et l'acheminer jusqu'au réseau privé de l'abonné. Ce service fait intervenir différents types d'ouvrages (stations de pompage, usines de traitement, sur-presseurs, réservoirs, canalisations,...) dont la construction et l'entretien sont souvent complexes, et nécessitent une exploitation rigoureuse pour garantir une alimentation en eau de qualité 24/24 h, et éviter les fuites et dégradations sanitaires liées à l'usure des matériaux et à la stagnation des eaux. De plus, ne dépendre que d'une seule source d'eau pouvant s'avérer risqué en cas de pollution accidentelle, la sécurisation de l'alimentation en eau potable doit aussi parfois passer par la mise en place d'interconnexion(s) avec des collectivités voisines.

Tout au long de la chaîne de production et de distribution, l'eau doit faire l'objet de contrôles sanitaires réguliers, en tout point du réseau, afin de garantir au consommateur une eau de qualité. Des analyses ponctuelles sont donc réalisées par les gestionnaires qui sont tenus d'informer les services de l'Etat en cas de non-conformité, mais aussi directement par l'ARS (Agence Régionale de Santé) dans le cadre du contrôle sanitaire.

Enfin, la gestion de tous les services aux clients (abonnements, relevé des compteurs, facturation, conseils, suivi des fuites, renseignements) représentent également des coûts à prendre en compte.

Ainsi, le volet « distribution de l'eau » de la facture de l'abonné, faisant apparaître une « part collectivité » (ou « part syndicale ») et, dans le cas d'une Délégation de Service Public (DSP), une « part distributeur » (ou « part délégataire »), couvre l'intégralité de ces différentes dépenses liées à l'AEP.

## 3) La collecte et le traitement des eaux usées

### a) Cas de l'assainissement collectif

L'assainissement collectif concerne la grande majorité des habitations seine-et-marnaises et couvre plus de 90 % de la population. Après consommation, l'eau de ces habitations rejoint le réseau des eaux usées pour y être collectée, dépolluée et finalement restituée au milieu naturel. Cette étape importante, appelée assainissement, conditionne la qualité des cours d'eau, mais aussi potentiellement des ressources en eau potable des communes situées en aval. La législation française ayant mis en œuvre le principe « pollueur payeur », les consommateurs participent à la pollution de l'eau par le rejet de leurs eaux usées, et doivent donc contribuer aux efforts de dépollution.

De la même manière que pour la production et la distribution de l'eau potable, le volet « collecte et traitement des eaux usées » de la facture d'eau peut être divisé en différentes parts selon le mode de gestion choisi par la commune. Dans tous les cas, il inclut la construction, l'entretien et l'exploitation des réseaux de collecte des eaux usées, mais aussi la construction et le fonctionnement des stations d'épuration, ainsi que le traitement des produits résiduels générés par ces usines (boues, sables, graisses...).

### b) Cas de l'assainissement non-collectif (ANC)

Dans le cas des habitations situées dans des zones où il n'est pas envisageable d'installer de réseau de collecte des eaux usées, parce que la faible densité de population engendrerait des coûts excessifs, chaque particulier est tenu d'installer, d'entretenir voir de remettre en conformité son installation d'assainissement non collectif (ANC). Dans ce cas, la facture d'eau de l'abonné ne comprend généralement pas de ligne relative à l'assainissement sous la forme d'un prix au m<sup>3</sup>. Suite à la Loi sur l'eau de 1992, complétée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA), des compétences obligatoires ont été données aux communes (ou EPCI) dans le domaine de l'assainissement non collectif, avec la mise en place du (Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce dernier concerne deux types de compétence :

- **Compétence obligatoire** : Le contrôle du fonctionnement des dispositifs, chez les particuliers, y compris les neufs (arrêté du 27 avril 2012).
- **Compétence facultative** : L'entretien des installations, les travaux de réhabilitation et même de réalisation.

Dans ce cas, la facture du consommateur peut ponctuellement présenter une ligne forfaitaire correspondant aux prestations réalisées par le SPANC. Ce type de service n'est pas traité dans cette étude, et aucun des prix présenté dans ce document ne prend en compte le prix de l'ANC<sup>1</sup>.

## 4) Les redevances et taxe

### a) Les redevances à l'Agence de l'Eau et aux Voies Navigables de France

La facture d'eau du particulier peut intégrer une taxe (la TVA), et jusqu'à 4 redevances destinées à des organismes publics du domaine de l'eau.

En Seine-et-Marne, la quasi-intégralité des redevances sont perçues par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) qui accorde en retour des aides financières aux différents acteurs de l'eau pour lutter contre la pollution, améliorer l'alimentation en eau potable, protéger la ressource et restaurer les milieux aquatiques. Jusqu'à 2012, l'ensemble de ces redevances étaient déterminées sur la base du IX<sup>ème</sup> Programme de l'Agence de l'Eau et facturées en fonction du volume consommé et selon des taux variables :

- La **Redevance de lutte contre la pollution** est perçue par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et est acquittée par tous les abonnés d'un service d'eau potable.  
Elle est assise sur le volume d'eau facturé. Son taux est modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires considérés et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux. Ainsi la Seine-et-Marne est concernée par deux des trois zones de tarification que compte le bassin Seine-Normandie (zones 2 et 3).
- La **Redevance pour prélèvement sur la ressource** (ou redevance préservation) concerne, elle aussi, tout abonné à un service d'eau potable et bénéficie à l'AESN. La tarification de base est la même pour tout le département mais peut varier en fonction :
  - Du classement en Zone de Répartition des Eaux<sup>2</sup> ou non du territoire de la collectivité. Les ressources classées en ZRE étant considérées comme particulièrement vulnérables, la loi permet d'augmenter le plafond de cette redevance pour les collectivités concernées.
  - Du type de ressource exploitée, la tarification de base (hors ZRE) est en effet plus favorable aux collectivités exploitant une ressource superficielle, plutôt que souterraine.
- La **redevance de modernisation des réseaux de collecte** est payée à l'AESN par tout abonné raccordé à un réseau d'assainissement public. Elle ne concerne donc pas les abonnés en ANC. Son taux est unique dans le département, ainsi que dans tout le bassin Seine-Normandie car cette redevance correspond à une mutualisation globale des investissements nécessaires pour maintenir et améliorer le niveau de l'assainissement des eaux usées.
- La **Redevance aux Voies Navigables de France** (VNF) n'est due que par les communes qui prélèvent ou rejettent leur eau dans un cours d'eau du domaine public navigable géré par VNF. Elle contribue à l'entretien du réseau navigable.



<sup>1</sup> Ce point sera abordé dans la prochaine analyse des prix de l'eau en 2012 (publiée en juin 2014)

<sup>2</sup> ZRE : Classement attribué par l'État à certaines ressources en eau souterraine qui présentent un déséquilibre chronique entre les prélèvements et la ressource disponible. Deux nappes sont concernées en Seine-et-Marne : la nappe du Champigny et celle de Beauce.

## Le X<sup>ème</sup> Programme de L'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Jusqu'au 31/12/2012, les tarifs des redevances perçues par l'Agence de l'Eau dépendaient du IX<sup>ème</sup> Programme d'aide. En 2013, l'entrée en vigueur du X<sup>ème</sup> Programme apporte un certain nombre de modifications au niveau du calcul de ces redevances :

- Pour la **redevance prélèvement**, le calcul se base sur l'origine de la ressource (surface ou souterraine) et sur le classement potentiel en ZTQ (Zone de Tension Quantitative) ou en ZRE (Zone de Répartition des Eaux).
- La **redevance pollution** est toujours basée sur l'état écologique des cours d'eau mais les zonages ont évolué. La Seine-et-Marne est concernée par la « zone moyenne » et la « zone renforcée » dont la géographie diffère des anciennes zones 2 et 3.
- La **redevance modernisation de réseau** reste basée sur le même principe du taux unique et constant sur tout le bassin de 2013 à 2018.

### b) La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La TVA, qui est reversée à l'Etat et dont le taux est celui appliqué aux produits alimentaires soit 5.5 %. A noter que l'eau ne fait pas partie des produits pour lesquels ce taux a été porté à 7 % par le deuxième plan de rigueur de 2011. Dans le cas des communes en régie et des EPCI, en fonction du nombre d'habitants de la collectivité, la TVA peut être optionnelle. La TVA touche en revanche toutes les collectivités en Délégation de Service Public.

	TVA (%)			
	< 3 000 hab.		> 3 000 hab.	
	AEP	AC	AEP	AC
<b>Régie communale</b>			5,5 %	
<b>EPCI</b>			5,5 %	
<b>DSP</b>	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %

A noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le taux de la TVA est passé de 5.5 % à 7.0 % pour la partie assainissement de la facture d'eau uniquement.

**Exemple de facture d'eau d'un abonné en assainissement collectif (antérieure à 2011)**

	Qté	Euro				Variation
		01/01/2008		01/01/2009		%
		Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	
<b>Distribution de l'eau</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part distributeur)			31.36		32.20	2.68 %
<b>Consommation</b>						
Consommation avec Garantie Fuite ( part distributeur ) (m3)	120	1.0293	123.52	1.0570	126.84	2.69 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.2000	24.00	0.2000	24.00	0.00 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0683	8.20	0.0493	5.92	-27.80 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>187.08</b>		<b>188.96</b>	<b>1.00 %</b>
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>						
<b>Consommation</b>						
Consommation ( part distributeur - SI ) (m3)	120	0.8376	100.51	0.8012	96.14	-4.35 %
Consommation ( part distributeur - SI Collecteur ) (m3)	120	0.0535	6.42	0.0550	6.60	2.80 %
Consommation (part distributeur) (m3)	120	0.3458	41.5	0.3587	43.04	3.71 %
Consommation ( part syndicale - SI ) (m3)	120	0.4100	49.2	0.4000	48.00	-2.44 %
Consommation ( part intercommunale ) (m3)	120	0.4633	55.6	0.5189	62.27	12.0 %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>253.23</b>		<b>256.05</b>	<b>1.11 %</b>
<b>Organismes publics</b>						
<b>(taxes et redevances)</b>						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0.3684	44.21	0.3830	45.96	3.96 %
Redevance Voies navigables de France (m3)	120	0.0052	0.62	0.0052	0.62	0.00 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	120	0.2770	33.24	0.2880	34.56	3.97 %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>78.07</b>		<b>81.14</b>	<b>3.93 %</b>
<b>TOTAL HT de la Facture</b>	<b>en Euro</b>		<b>518.38</b>		<b>526.15</b>	<b>1.50 %</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>	<b>en Euro</b>		<b>546.89</b>		<b>555.09</b>	<b>1.50 %</b>
	<i>Soit en Franc</i>		<i>3587.27</i>		<i>3641.21</i>	
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>	<b>en Euro</b>		<b>4.28</b>		<b>4.34</b>	<b>1.40 %</b>

Production et distribution de l'eau potable

Redevance AE\*

Collecte et traitement des eaux usées

Redevances AE\* et VNF

TVA

\* Agence de l'Eau

## II. Le prix de l'eau en Seine-et-Marne en 2011

### A. A propos des données exploitées

#### 1) La collecte des factures

Pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, l'analyse du prix de l'eau en Seine-et-Marne se base sur une enquête, réalisée entre juillet et décembre 2012, auprès de tous les gestionnaires d'eau du département, et dont le taux de réponse a avoisiné les 100 % (les données des 511 communes du département ayant pu être recueillies, deux ayant fait le choix de ne pas répondre à l'enquête et une n'ayant pas facturé d'eau en 2011). Dans 90 % des cas (457 communes), une « facture d'eau type » de 120 m<sup>3</sup> a été fournie pour l'année 2011. Toutefois, pour les autres, généralement de petites régies communales pour lesquelles l'édition d'un spécimen de facture n'est pas toujours faisable, la facture fournie est celle de la mairie, d'un bâtiment communal ou d'un abonné de la commune. Le volume facturé est alors différent, ce qui introduit inévitablement un biais dans le calcul du prix de l'eau par m<sup>3</sup> (un volume plus petit donnant plus d'importance aux parts fixes type abonnement, et inversement pour une facture de volume plus grand). Pour cette raison, les communes concernées :

- peuvent présenter une évolution du prix de l'eau partiellement erronée, du fait de la prise en compte de volumes différents entre les années comparées (Partie II.B.1).
- ont été exclues des analyses du poids des parts fixes dans le prix de l'eau potable et de l'assainissement (Parties II.C.4. et II.D.4).

A titre d'information, les données communales présentées en fin de document font apparaître les prix dont le calcul prend en compte un volume différent de ce volume de référence de 120 m<sup>3</sup> ([Annexe C - Résultats de l'analyse par commune](#)).

#### 2) Le traitement des données

Toutes les moyennes de prix présentées dans cette étude correspondent à des moyennes pondérées par le nombre d'habitants. Cela permet de prendre en compte la population des communes, contrairement à une moyenne arithmétique simple qui donnerait la même importance à chacune. Ainsi, dans tous les prix indiqués, une commune de 10 000 habitants pèse deux fois plus lourd qu'une commune de 5 000 habitants. L'objectif est de refléter au mieux le prix réellement payé par le Seine-et-Marnais moyen.

- **Prix de l'eau potable** : Toutes les données concernant le prix de l'eau potable ont été calculées en prenant en compte toutes les communes du département, puisque chacune dispose d'un service d'eau potable.
- **Prix de l'assainissement** : Les prix d'assainissement présentés concernent uniquement l'assainissement collectif des eaux usées. Les 134 communes qui ne disposent pas de ce service sont donc écartées de ces calculs. Leur liste est disponible en fin de document ([Annexe C - Résultats de l'analyse par commune](#)).
- **Prix globaux** : Les prix globaux de l'eau indiqués dans cette étude ont pour objectif de refléter la facture moyenne des Seine-et-Marnais raccordés à un réseau de collecte des eaux usées. De la même manière que pour les prix d'assainissement, ces derniers excluent donc les factures d'abonnés des collectivités ne disposant que d'assainissements non-collectifs (ANC).

## B. Prix global de l'eau

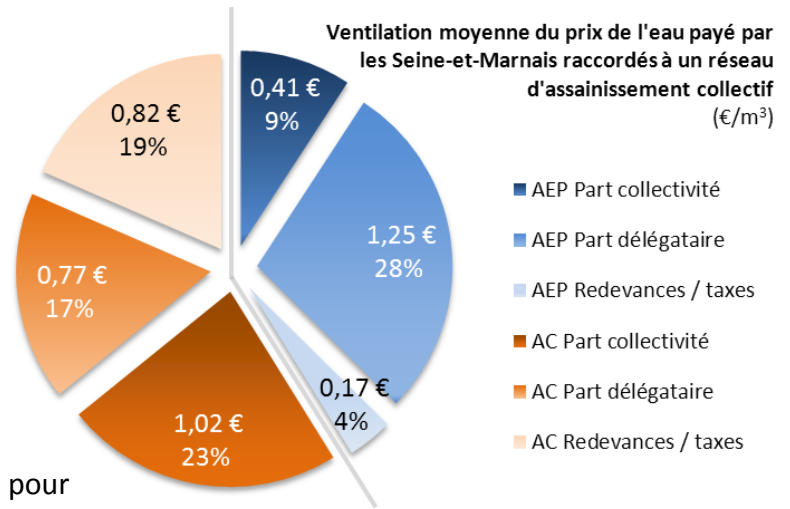
### 1) Prix global de l'eau dans le département

La **moyenne départementale du prix de l'eau**, payé par le Seine-et-Marnais s'établit à **4.43 € TTC/m<sup>3</sup>** pour l'année 2011 et se décompose de la manière suivante :

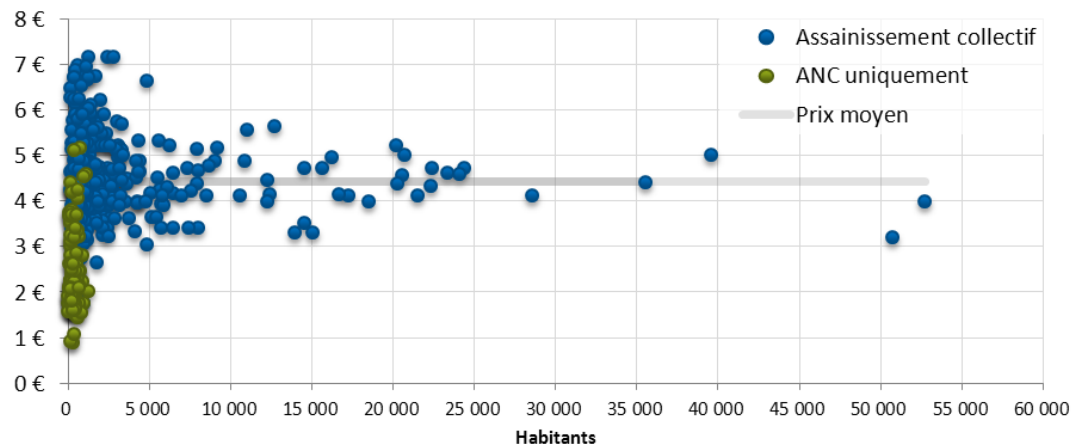
- Eau potable : 1.66 € HT/m<sup>3</sup>
- Assainissement : 1.79 € HT/m<sup>3</sup>
- Redevances et taxe : 0.98 €/m<sup>3</sup>

A l'échelle du département, on constate que les dispersions de prix de l'eau sont toujours très marquées d'une commune à l'autre. La tarification varie en effet :

- de 0.89 € TTC/m<sup>3</sup> à 5.18 € TTC/m<sup>3</sup> pour les communes en ANC uniquement
- de **1.75 € TTC/m<sup>3</sup> à 7.15 € TTC/m<sup>3</sup>** pour les communes en assainissement collectif

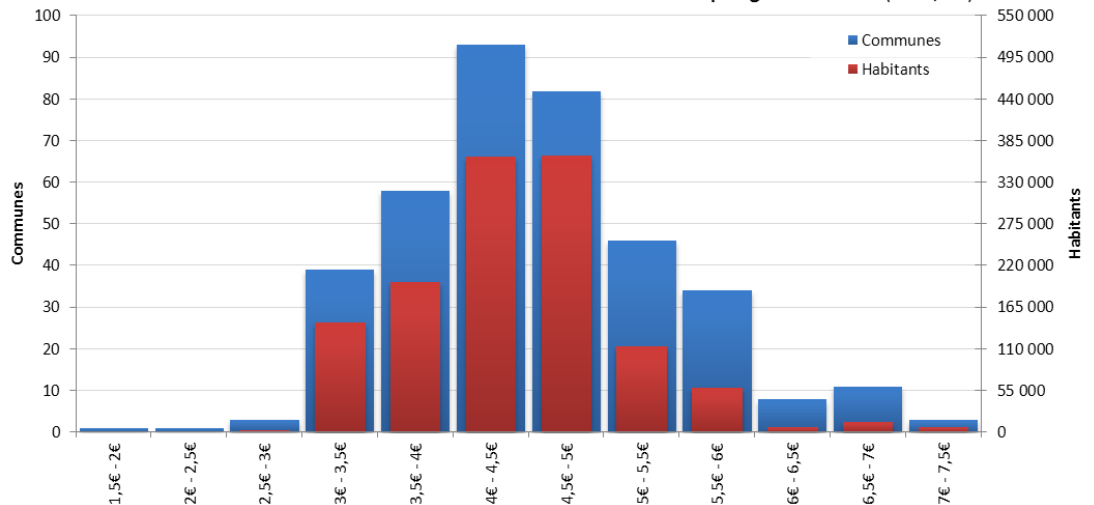


Distribution du prix global de l'eau des communes en fonction de leur population (€TTC/m<sup>3</sup>)



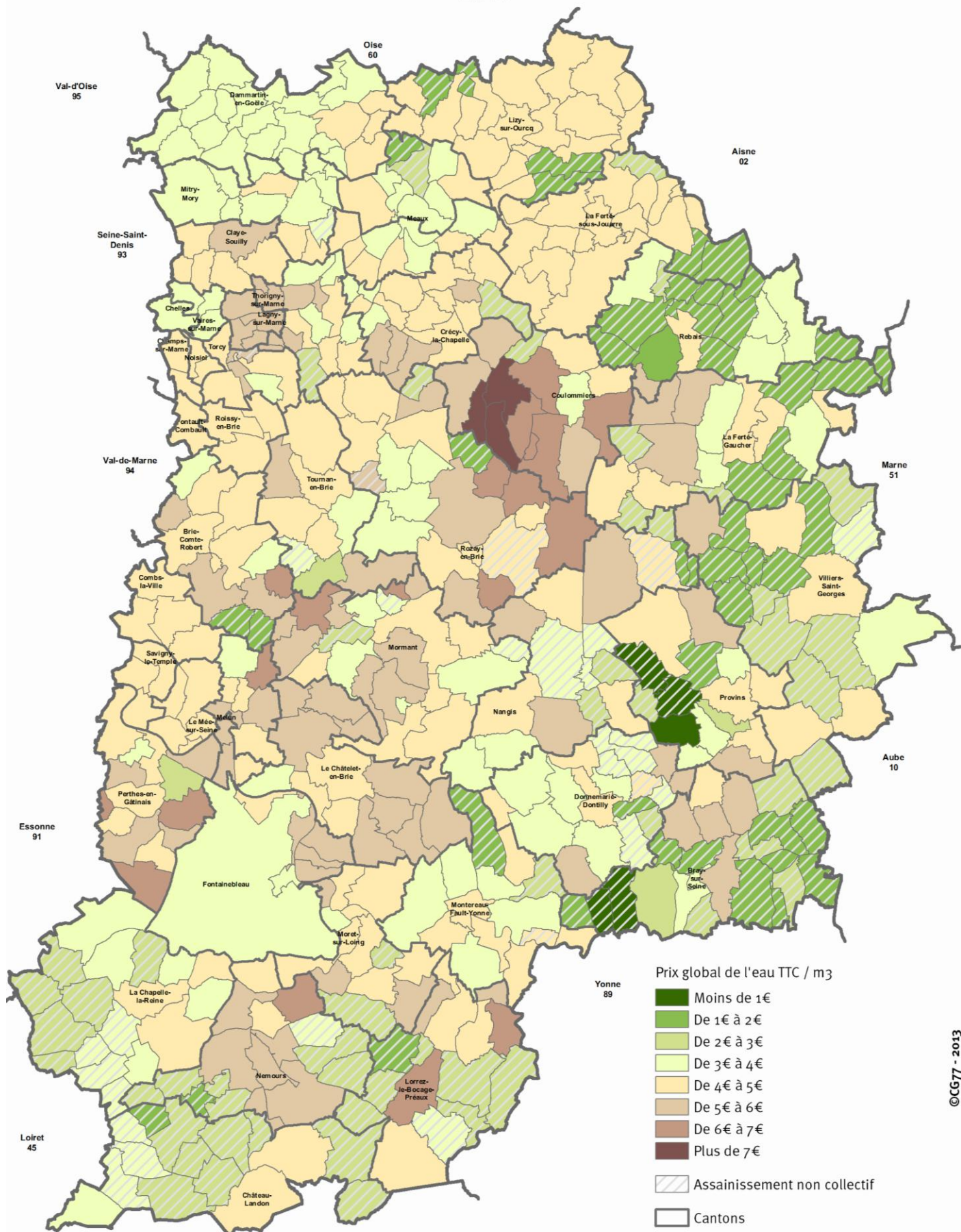
L'essentiel de cette dispersion des prix de l'eau se concentre sur les plus petites communes, le tarif tendant à se stabiliser au niveau de la moyenne départementale, avec l'augmentation de la population.

Distribution des communes et habitants hors ANC en fonction du prix global de l'eau (€TTC/m<sup>3</sup>)



Ces extrêmes de tarification sont en réalité assez peu représentatifs puisqu'en 2011 les  $\frac{3}{4}$  des communes regroupant 95 % de la population ont facturé l'eau à des tarifs compris entre 3 et 6 € TTC/m<sup>3</sup>.

# Répartition du prix global de l'eau TTC en Seine-et-Marne 2011



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Fabien COMMEAUX - 23/04/2013

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG



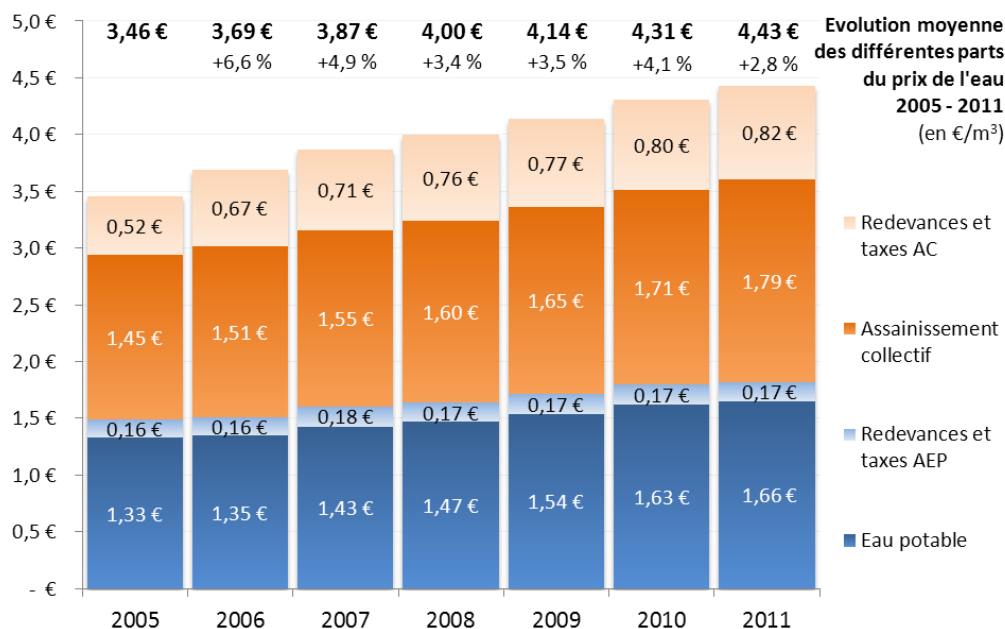
0 4 8 12 16 20 Km

©CG77 - 2013



## 2) Evolution constatée du prix global de l'eau

L'augmentation moyenne du prix de l'eau en Seine-et-Marne (pour un habitant raccordé à un réseau de collecte des eaux usées) constatée entre 2010 et 2011 est la plus faible depuis la création de l'Observatoire de l'Eau en 2005, soit **+ 2.8 %**. Sur les 6 dernières années, l'augmentation est de l'ordre de + 28.1 %, soit en moyenne + 4.7 % par an. On notera que la hausse des prix est globale et que la ventilation des prix entre les deux services de l'eau et les redevances et taxe est sensiblement la même d'une année sur l'autre.

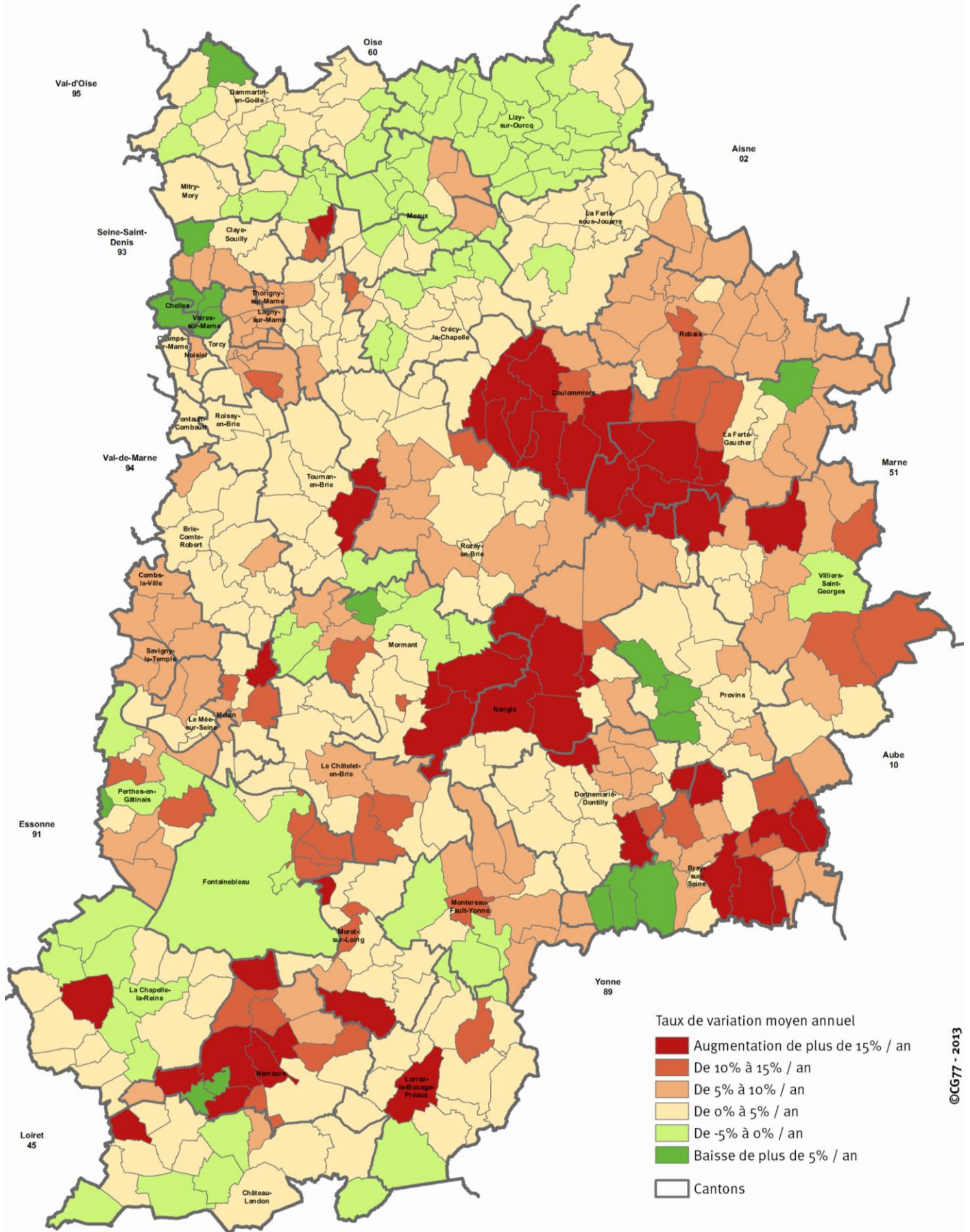


A l'échelle du territoire, la carte suivante met en évidence de fortes disparités de variation de prix entre les communes, sur les 3 dernières années. Ces écarts s'expliquent très souvent par la réalisation d'investissements divers :

- Remplacement de branchements d'eau potable en plomb
- Investissement dans une usine de traitement de l'eau (nitrates, pesticides,...) ou une station d'épuration
- Renouvellement de tronçons de réseau de distribution ou de collecte
- Mise en œuvre d'une interconnexion de réseau AEP (Brie Centrale, Bas-Montois, Nangis...)
- Réalisation d'études diverses (prospection ressource, protection de captage, diagnostic de réseau,...)

A la marge, on observe néanmoins que quelques collectivités ont baissé leurs prix sur cette période, souvent du fait d'extinctions d'emprunts.

# Taux de variation moyen annuel du prix global de l'eau TTC en Seine-et-Marne entre les années 2008 - 2011



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Fabien COMMEAUX - 23/04/2013

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG



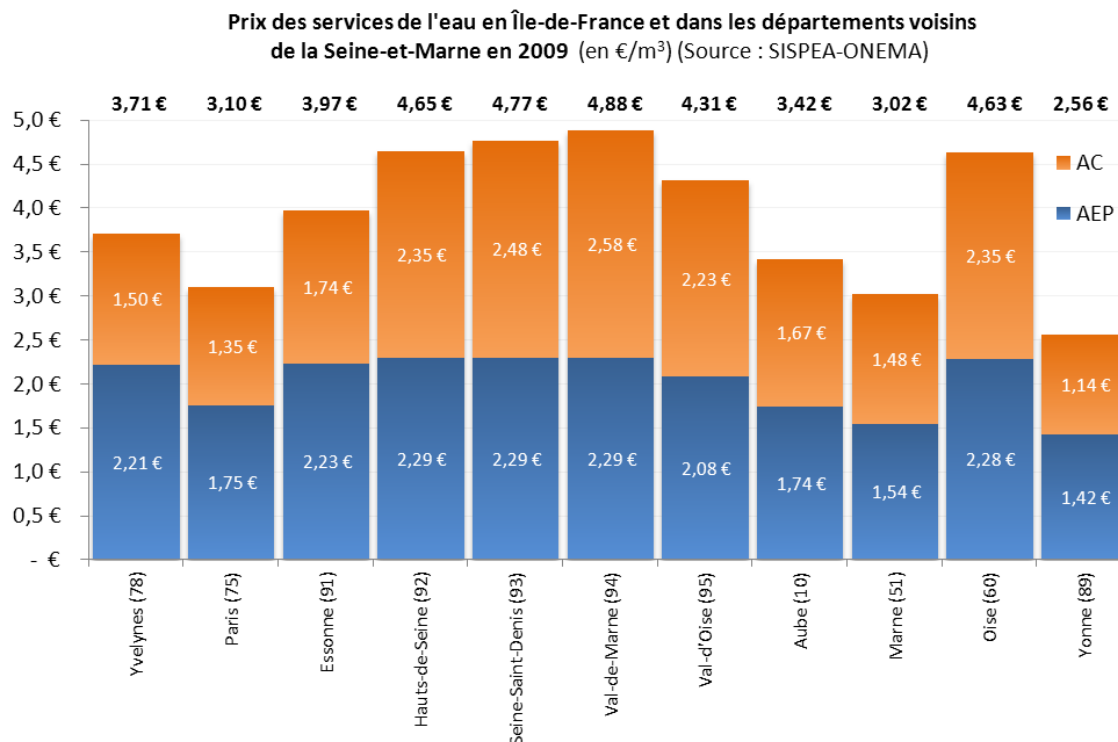
0 4 8 12 16 20 Km

©CG77 - 2013

### 3) Prix global de l'eau dans les départements et pays voisins

#### a) Prix de l'eau dans les départements voisins

Le prix de l'eau en Région Île-de-France a été estimé à 4.20 € TTC/m<sup>3</sup> en 2009<sup>3</sup>, soit un prix très proche de celui observé sur notre territoire à la même période. Parallèlement, les prix observés dans les autres départements limitrophes (hors Aisne pour lequel il n'y a pas de données disponibles) s'élevait à 3.40 € TTC/m<sup>3</sup>.



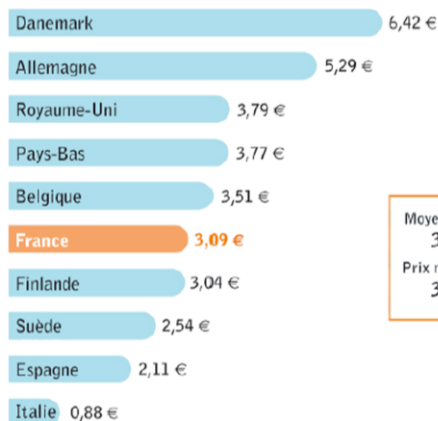
On notera toutefois, dans l'étude SISPEA (Système d'Information sur les Services Public d'Eau et d'Assainissement), une sous-estimation assez nette du prix de l'eau dans notre département, par rapport à la valeur publiée par l'Observatoire de l'Eau en Seine-et-Marne pour l'année 2009 (3.37 €/m<sup>3</sup> contre 4.14 €/m<sup>3</sup>). Ce constat s'explique par la faiblesse de l'échantillon pris en compte, du fait de difficultés rencontrées par les collectivités pour l'alimentation de la base de données.

#### b) Prix de l'eau dans les pays voisins

A l'échelle nationale, deux études estimaient le prix de l'eau en 2009 à 3.09<sup>4</sup> €/m<sup>3</sup> et 3.62<sup>4</sup> €/m<sup>3</sup>. A ce titre, l'eau en Seine-et-Marne est donc relativement plus chère que la moyenne nationale. Pour cette même année, à l'échelle européenne, la France est relativement bien placée en ce qui concerne le prix de l'eau, puisqu'environ 0.35 €/m<sup>3</sup> sous la moyenne des pays voisins. L'augmentation annuelle en France suit globalement la tendance des autres pays européens.

#### PRIX MOYEN GLOBAL

à taux de change constant €/m<sup>3</sup> (classement par prix)



Moyenne européenne  
3,44 €/m<sup>3</sup>  
Prix moyen en France  
3,09 €/m<sup>3</sup>

Source : Etude Nus Consulting 2009

<sup>3</sup> Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - SISPEA/ONEMA 2012

<sup>4</sup> Etude Nus Consulting - Fédération professionnelle des Entreprises de l'eau 2009

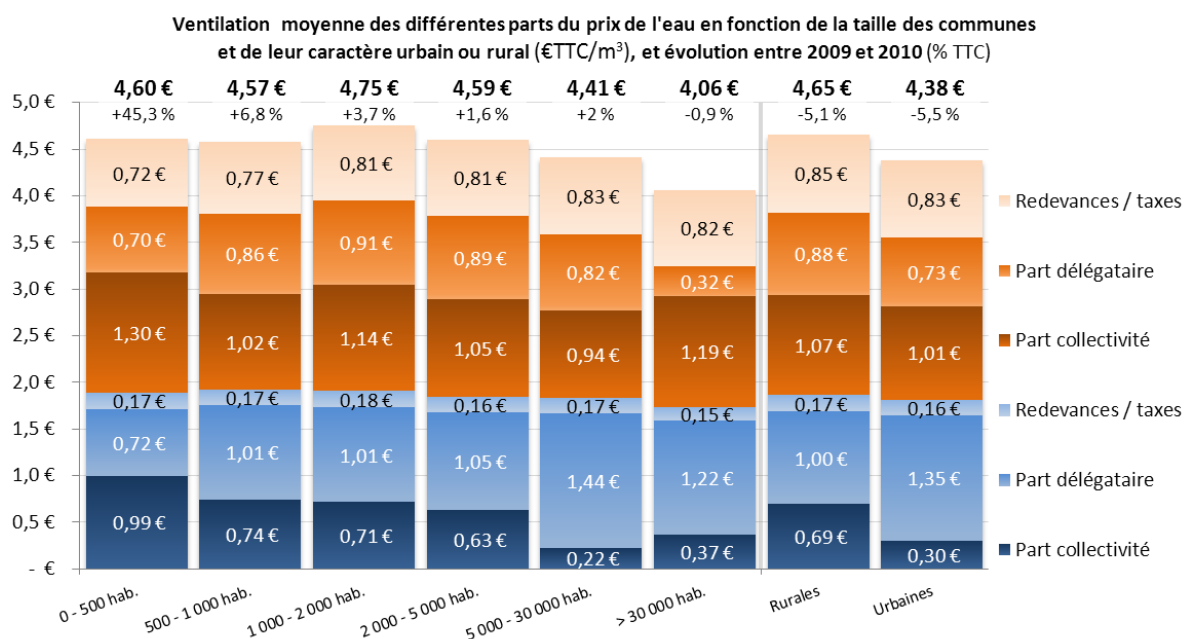
#### 4) Prix global de l'eau selon la population et le type de commune

L'analyse par classe de population fait apparaître des hétérogénéités marquées. Comme observé les années précédentes, avec un prix moyen de 4.75 € TTC/m<sup>3</sup>, les communes moyennes (1 000 à 2 000 hab.) sont celles où l'eau coûte le plus cher. A l'inverse, ce ne sont plus les plus grosses communes qui sont les plus attractives (4.06 €/m<sup>3</sup>). Entre 2010 et 2011 on constate que l'augmentation des prix de l'eau a à nouveau plus impacté les plus petites communes que les plus grosses, et que plus la taille de population augmente, plus la hausse du prix a été limitée.

- Concernant l'**eau potable**, on observe toujours une relative homogénéité du prix du service quelle que soit la taille de commune et leur caractère urbain ou rural. Ainsi les communes de plus de 30 000 hab. facturent le service 1.73€ TTC/m<sup>3</sup> contre 1.92€ TTC/m<sup>3</sup> pour les collectivités de 500 à 1 000 hab.

L'augmentation du prix de l'eau potable entre 2010 et 2011 a une nouvelle fois majoritairement bénéficié aux collectivités, maîtres d'ouvrage des réseaux, avec + 6.2 % contre + 0.6 % pour la part délégataire, et parmi elles, préférentiellement à celles de moins de 5 000 hab. Cela peut traduire un accroissement des investissements dans les infrastructures de réseau. Le fait que les petites communes soient plus concernées laisse penser que certaines d'entre elles ont récemment réinvesti dans leur réseau, resté parfois peu entretenu pendant plusieurs années.

- Concernant l'**assainissement collectif**, il apparaît aussi une augmentation généralisée de la tarification, touchant particulièrement les communes de moins de 1 000 hab. A l'inverse de l'eau potable, l'augmentation de tarification a été perçue par les délégataires (+ 9.3 %), et dans une moindre mesure par les collectivités (+ 1.0 %).

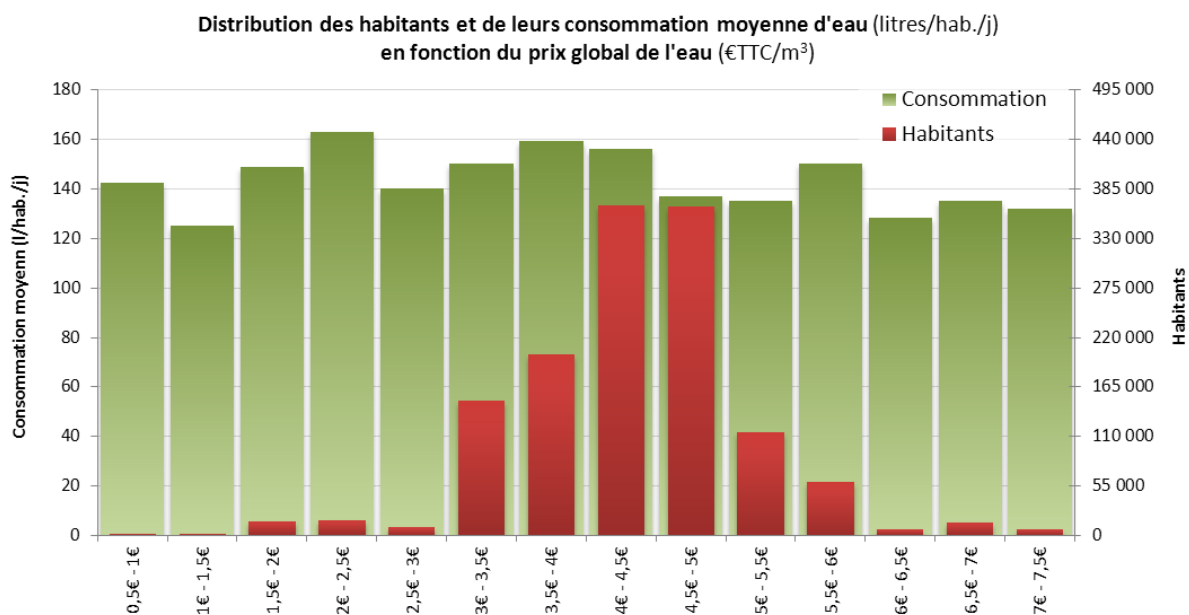


En Seine-et-Marne, 81 % des communes, regroupant environ 28 % de la population, sont qualifiées de « rurales » par arrêté préfectoral (4 juillet 2006). Une grande partie des 94 communes dites « urbaines » est répartie sur la frange ouest du département, entre Mitry-Mory et Saint-Fargeau-Ponthierry, ainsi que sur un second axe s'étendant de Savigny-le-Temple à Moret-sur-Loing ([Annexe B - Localisation des communes rurales et urbaines en annexe](#)). La moyenne de population des communes urbaines est de l'ordre de 10 110 habitants contre 890 pour les communes rurales. Une nouvelle fois on note que les communes rurales distribuent une eau environ 6 % plus cher que les communes urbaines.

## 5) Impact du prix global de l'eau sur la consommation

Sur la base des volumes d'eau facturés en 2011 par les gestionnaires et des populations communales, ont été estimées les consommations moyennes journalières par habitant de chacune des communes du département<sup>5</sup>.

On notera que les consommations sont calculées sur la base de la population recensée, qui ne prend en compte que les résidents permanents de chaque commune. Les flux quotidiens, notamment pour raison professionnelle ou touristique, ne sont donc pas pris en compte. Les volumes consommés durant des déplacements sont alors comptabilisés dans la consommation des habitants des communes visitées. De même pour les collectivités comptant de nombreux industriels, la consommation se retrouve artificiellement augmentée.



En 2011, un Seine-et-Marnais a consommé en moyenne 148.3 l/jour, soit environ 3 litres de moins que la moyenne nationale (151 l/hab/j), et 7 de plus que la moyenne régionale (141 l/hab/j) établies en 2008<sup>6</sup>.

L'étude de ces moyennes de consommation journalière fait apparaître une légère corrélation entre la consommation et le prix de l'eau, avec comme tendance une diminution de la consommation de l'ordre de 1 l/jour pour chaque augmentation de 1 € TTC/m<sup>3</sup>. Ce constat est toutefois moins marqué que pour l'année 2010.

## C. Prix de la production et de la distribution de l'eau potable

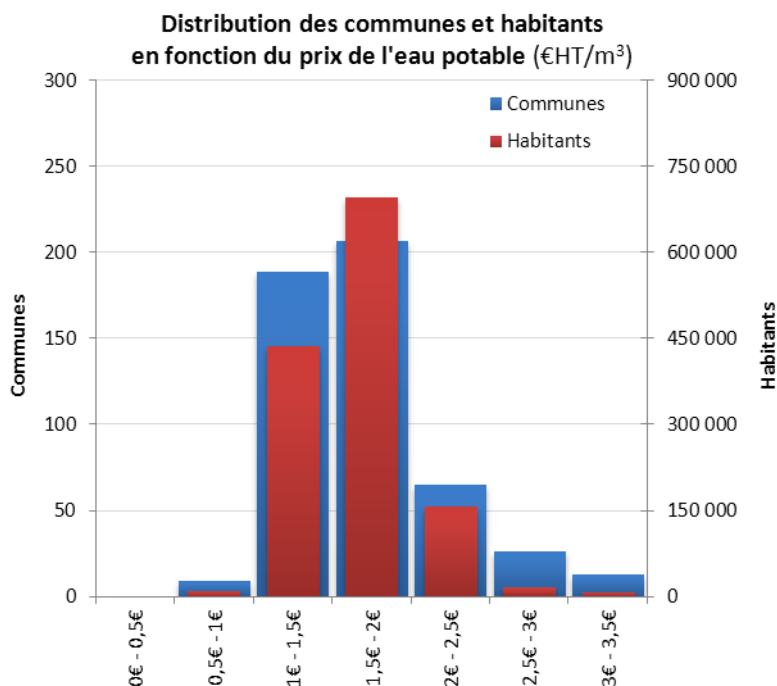
Sauf indication contraire, seuls les prix du service de l'eau potable, hors taxes, sont étudiés dans cette partie. Ces derniers n'incluent donc pas les redevances ni la TVA, ce qui permet une comparaison plus juste de l'évolution du prix des services.

<sup>5</sup> Performance des réseaux d'alimentation en eau potable de Seine-et-Marne en 2011 - Département de Seine-et-Marne, 2012

<sup>6</sup> Enquête Eau - SOeS-SSP 2008

## 1) Prix de l'eau potable dans le département

En 2011, le prix de l'eau potable a varié de **0.58 € HT/m<sup>3</sup> à 4.65 € HT/m<sup>3</sup>** soit un facteur 8, ce qui s'explique en grande partie par la qualité de la ressource disponible, le type de traitement qu'elle nécessite, et l'entretien qui est réalisé sur le réseau de distribution et les infrastructures. Au-delà de ces extrêmes de tarification, le prix de ce service coûte en **moyenne 1.66 € HT/m<sup>3</sup>** dans le département et a augmenté de **+ 1.8 %** par rapport à 2010. De plus les prix en Seine-et-Marne sont en fait relativement homogènes puisque plus de **4 communes sur 5 distribuent une eau potable comprise entre 1 et 2 € HT/m<sup>3</sup>**, desservant environ **85 % des Seine-et-Marnais**.



## 2) Prix de l'eau potable selon le mode de gestion

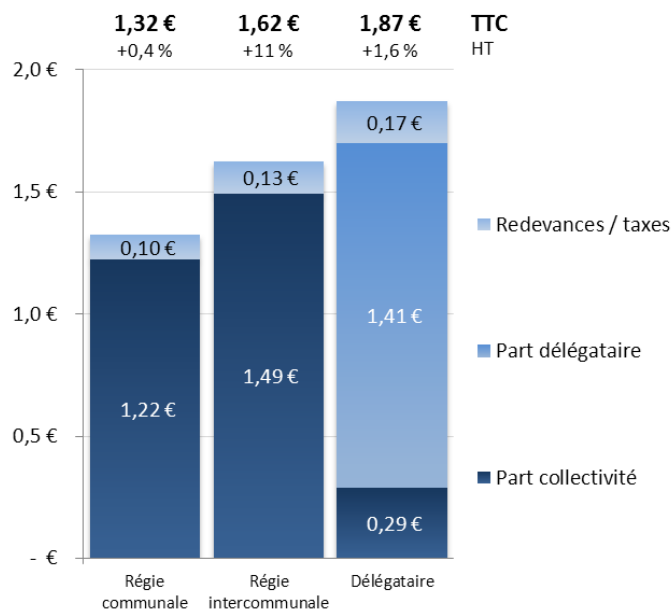
L'analyse par mode de gestion montre que les **services délégués sont en moyenne plus coûteux d'environ 0.25 € HT/m<sup>3</sup>** que les services gérés en régie. Il y a plusieurs explications à cela :

- Contrairement aux sociétés fermières, les régies et EPCI bénéficient d'avantages fiscaux tels que l'exonération de la taxe foncière et parfois de la TVA (Partie I.B.4.). Ces structures ne sont, en outre pas assujetties à l'impôt sur les sociétés et ont généralement moins de frais de fonctionnement que les délégataires.
- Les contrats d'affermage intègrent de plus en plus souvent une clause de renouvellement des équipements du réseau, voire une clause de performance de réseau qui représentent un coût. Ainsi les réseaux d'eau potables des communes en DSP affichent souvent de meilleures performances (18 % de linéaires de réseau au rendement performants pour les régies, contre 49 % pour les délégataires en 2011).
- L'eau produite en régie provient plus souvent, soit de captages d'eau souterraine de relativement bonne qualité et qui nécessite donc peu de traitement, soit de mauvaise qualité sans que les travaux visant à l'améliorer n'aient été entrepris.

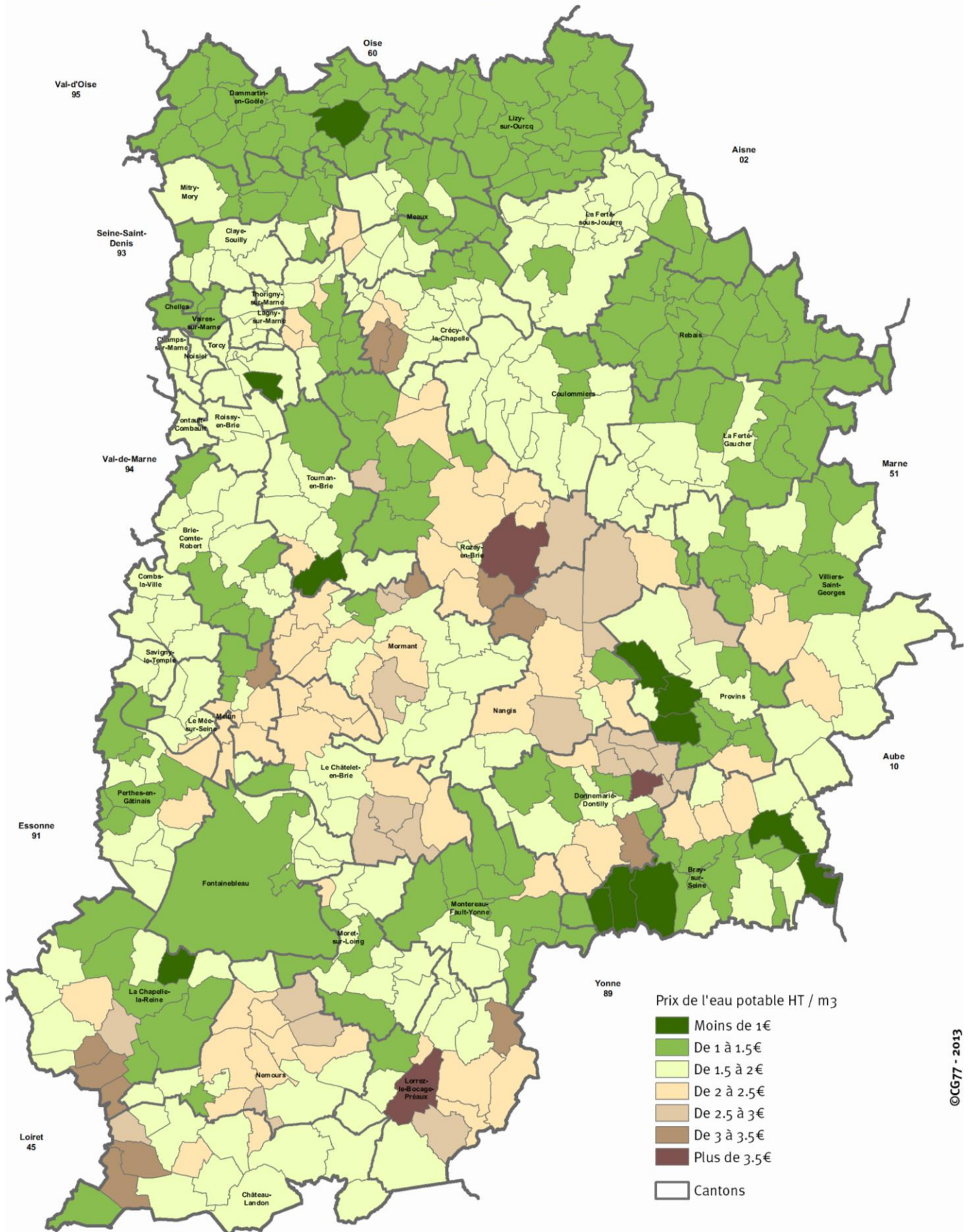
Ce constat est toutefois moins net que l'année précédente, les prix des délégataires ayant assez peu évolué en 2011 (+ 1.6 %) alors que les prix des EPCI ont subi une augmentation importante (11 %, faisant suite à 29.1 % en 2010).

Cette hausse est toutefois à relativiser car la population départementale, dont l'eau potable est gérée en régie intercommunale, n'est que d'environ 61 000 hab.

**Ventilation moyenne des différentes parts du prix de l'eau potable en fonction du mode de gestion (€/TTC/m<sup>3</sup>) et évolution (% HT)**



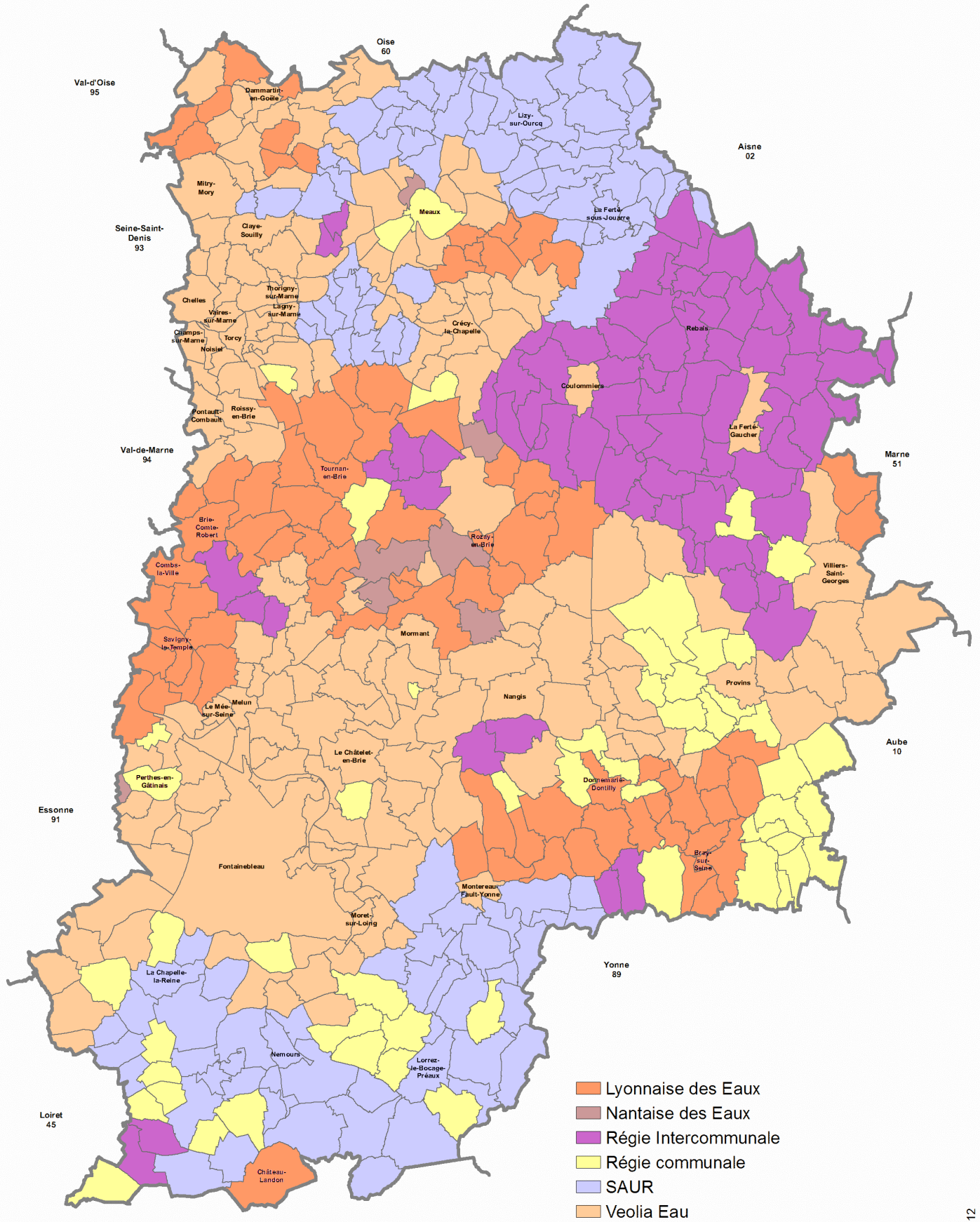
# Répartition des prix HT de l'eau potable en Seine-et-Marne 2011



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Fabien COMMEAUX - 23/04/2013  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG

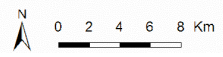


0 4 8 12 16 20 Km



- Lyonnaise des Eaux
- Nantaise des Eaux
- Régie Intercommunale
- Régie communale
- SAUR
- Veolia Eau

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2012  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -



©CG77 - 2012



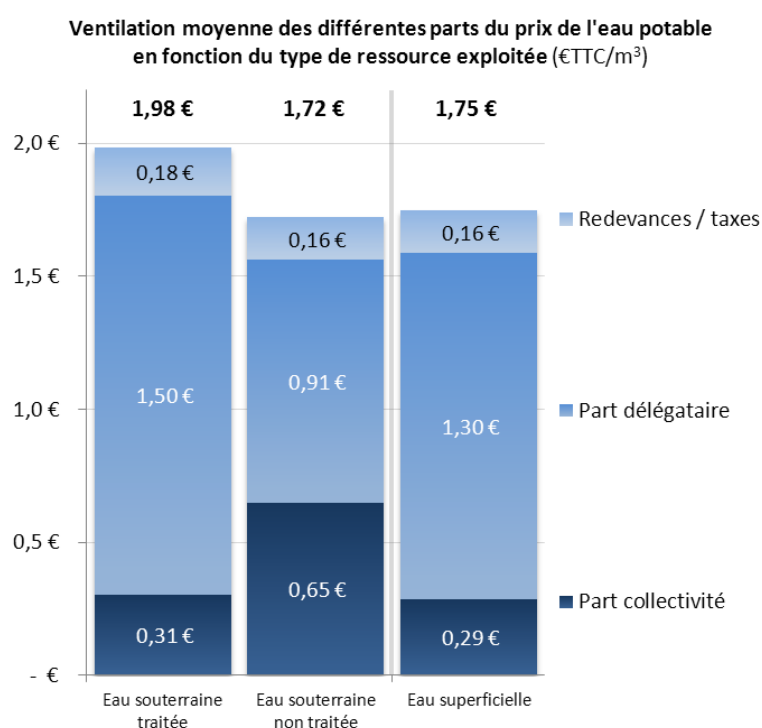
### 3) Prix de l'eau potable selon la ressource exploitée

#### a) Prix de l'eau par nature de ressource

Durant leur infiltration jusqu'aux nappes souterraines, les eaux de pluie subissent une épuration naturelle par les micro-organismes du sol. De fait, les eaux souterraines sont généralement de meilleure qualité que les eaux superficielles, qui elles, font l'objet de multiples rejets polluants (station d'épuration, eau pluviales urbaines, effluents industriels,...), et sont donc souvent privilégiées pour l'alimentation en eau potable à moindre coût de traitement.

La dépendance des communes et habitants de Seine-et-Marne vis-à-vis des différentes natures de ressource est la suivante (certaines communes exploitant plusieurs ressources) :

	Communes		Habitants	
<b>Eau souterraine non traitée</b>	336	(65 %)	404 000	(30 %)
<b>Eau souterraine traitée</b>	126	(25 %)	493 000	(37 %)
<b>Eau superficielle</b>	67	(13 %)	548 000	(41 %)



En Seine-et-Marne, 78 % de la population est alimentée par une eau potable ayant subi un traitement poussé. Concernant le prix de l'eau, on observe que les eaux souterraines, dans la mesure où elles respectent les normes eau potable à l'état naturel, sont logiquement les moins chères à produire (1.56 € HT/m<sup>3</sup>).

**Les communes qui facturent l'eau la plus chère exploitent généralement une eau souterraine nécessitant un traitement (1.81 € HT/m<sup>3</sup>) et ont tendance à déléguer le service à une société fermière.**

Les communes concernées pourraient par ailleurs être plus nombreuses dans les années à venir, du fait de l'augmentation générale des teneurs en pesticides et nitrates dans les nappes peu profondes du

département, contraignant de plus en plus de collectivité à s'équiper d'unités de traitement intercommunales.

Contrairement à ce qui est généralement observé, l'eau potable produite à partir de ressource superficielle (rivières Marne et Seine) n'est pas la plus chère dans le département (1.59 € HT/m<sup>3</sup>). Deux éléments peuvent expliquer ce constat :

- La **taille des usines** de potabilisation d'eau, dont la capacité moyenne, en Seine-et-Marne, est nettement plus importante que celle des multiples dispositifs de traitement d'eau souterraine, et qui permettent au gestionnaire de faire des économies d'échelle non négligeables
- Le **mode de gestion** choisi par la ville de Meaux, qui exploite en régie une des plus grosses usines de traitement d'eau superficielle du département, ce qui contribue à réduire les coûts moyens d'exploitation de cette ressource sur le territoire (Partie II.C.2.).

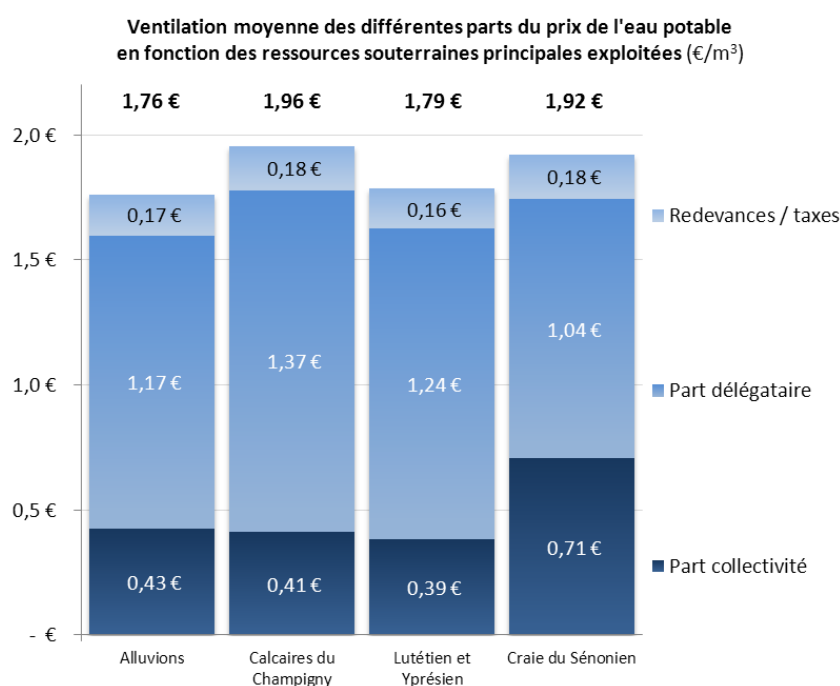
Entre 2010 et 2011, seuls les prix des services d'eau potable exploitant des ressources souterraines ont augmentés (+ 0.08 € HT/m<sup>3</sup> pour les eaux traitées et + 0.04 € HT/m<sup>3</sup> pour les eaux non-traitées), alors que l'eau potable issue de la Marne et la Seine n'a pas vu son tarif évoluer.

### b) Prix de l'eau souterraine par type d'aquifère

Dans le département, la dépendance des communes et habitants de Seine-et-Marne vis-à-vis des 6 types d'aquifères exploitées pour la production d'eau potable est la suivante (certaines communes exploitant plusieurs ressources) :

	Communes	Habitants
<b>Calcaires du Champigny</b>	220 (43 %)	532 000 (40%)
<b>Lutétien et Yprésien</b>	117 (23%)	273 000 (20%)
<b>Alluvions</b>	102 (20%)	197 000 (15%)
<b>Craie du Sénonien</b>	102 (20%)	144 000 (11%)
<b>Calcaires de la Brie et sables de Fontainebleau</b>	33 (6%)	41 000 (3%)
<b>Albien</b>	5 (1%)	1 900 (<1%)

L'analyse des prix des collectivités distribuant une eau potable produite à partir des 4 types d'aquifères principaux du territoire fait apparaître :



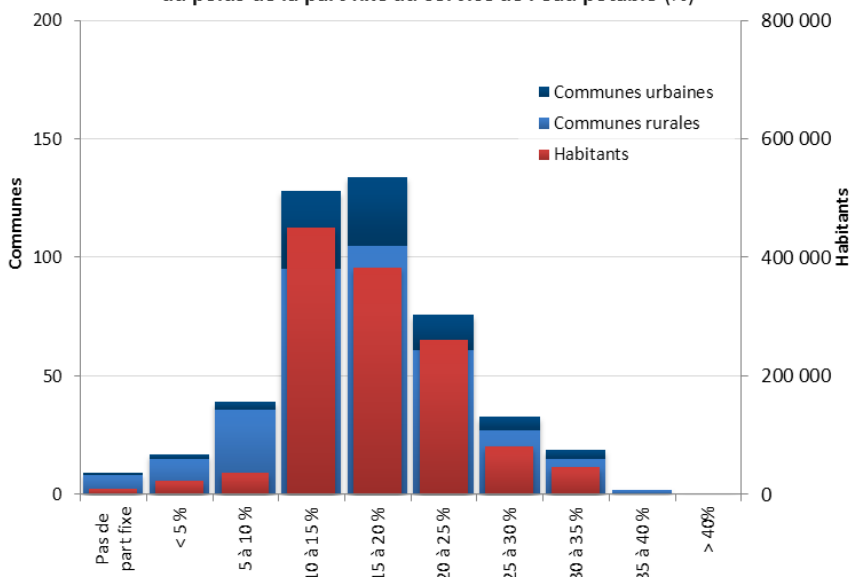
- Une homogénéité des prix de l'eau potable produite à partir d'alluvions et du Lutétien/Yprésien à environ 1.62 € HT/m<sup>3</sup>, soit sensiblement le même tarif qu'en 2010.
- Un net surcôt d'exploitation de l'aquifère du Champigny (+ 0.16 € HT/m<sup>3</sup>) et de la Craie du Sénonien (+ 0.13 € HT/m<sup>3</sup>) ce qui vient confirmer l'impact financier de l'augmentation des pollutions (notamment pesticides) dans cette ressource.

A noter que le type de ressource n'est évidemment pas le seul facteur d'influence du prix de l'eau et ne peut pas expliquer à lui seul les variations de prix. Parmi les facteurs non-explorés dans cette étude, la taille des dispositifs de potabilisation ainsi que la longueur et le taux de renouvellement annuel de réseaux jouent aussi fortement.

## 4) Poids de la part fixe dans le prix de l'eau potable

Sur la facture du particulier, le prix de l'eau potable peut comprendre un certain nombre d'abonnements au service (notamment location du compteur), perçus par l'exploitant et/ou la ou les collectivités en charge de la compétence sur la commune.

Distribution des communes et habitants en fonction du poids de la part fixe du service de l'eau potable (%)



Depuis le 1er janvier 2012 et l'entrée en vigueur de l'arrêté du 6 août 2007 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA), la part fixe est réglementée. Son taux maximal est dorénavant plafonné, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, à :

- 30 % du coût total du service pour les communes et EPCI à caractère urbain
- 40 % du coût total du service pour les communes et EPCI à caractère rural ou touristique.

Un an avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, on observe que :

- La quasi-totalité des communes du département (96.5 %) pratique la facturation d'une part fixe sur le service de l'eau potable, alors que seules 70 % des communes françaises sont concernées<sup>7</sup>.
- Parmi ces collectivités, le taux moyen appliqué pour la part fixe s'élève à 16.7 %, soit moins que la moyenne française qui s'élève à 21 %.
- Le coût moyen annuel de la part fixe de l'eau potable sur la facture du Seine-et-Marnais est de 33.1 € HT, contre 45.58 € HT pour le reste de la France.
- 4 communes dépassent de 1 à 2 % le seuil de 30 % de parts fixes en eau potable qui les concerne.

On retiendra que la pratique de tarification d'une part fixe en eau potable est légèrement plus fréquente sur notre territoire qu'au niveau national, mais qu'à l'inverse, son taux est légèrement plus bas.

## D. Prix de la collecte et du traitement des eaux usées

Sauf indication contraire, seuls les prix du service de l'assainissement des eaux usées, hors taxes, sont étudiés dans cette partie. Ces derniers n'incluent donc pas les redevances ni la TVA, ce qui permet une comparaison plus juste de l'évolution du prix des services.

### 1) Prix de l'assainissement collectif dans le département

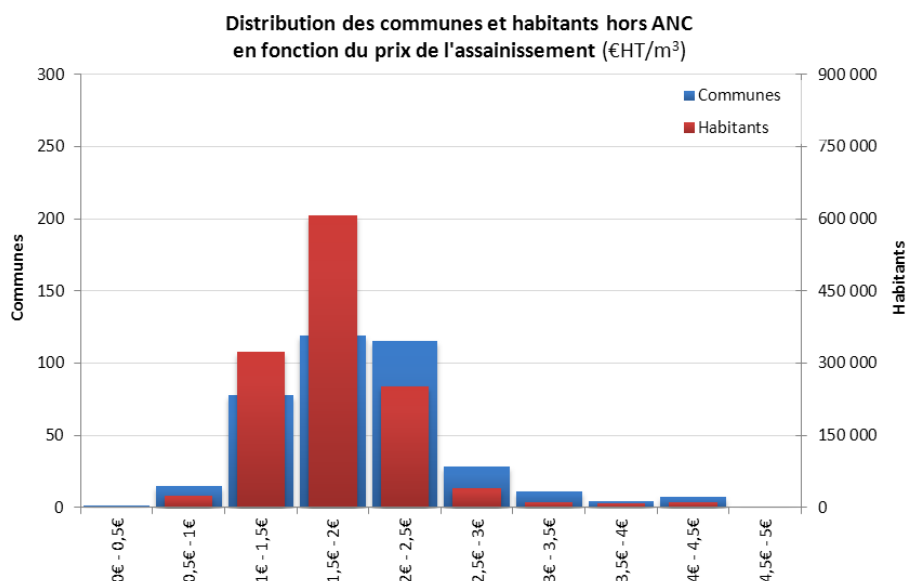
En 2010, le prix de l'assainissement des eaux usées a varié de **0.15 € HT/m<sup>3</sup>** à **4.45 € HT/m<sup>3</sup>** soit un facteur 30 (4 fois plus important que pour la facturation de l'eau potable), ce qui peut notamment s'expliquer par l'âge des réseaux et les différents stades d'amortissement d'une commune à l'autre, ainsi que l'abondement plus ou moins important du budget général dans le budget annexe de l'assainissement. Sur ce point, l'exemple le plus parlant est celui de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois, qui facture toujours l'assainissement au prix le plus bas du département (0.15 € HT/m<sup>3</sup>), tout en finançant la remise aux normes de l'ensemble de son système d'assainissement grâce à son budget général, comme peuvent le faire les communes de moins de 3 000 hab. (Partie I.B.1.)

<sup>7</sup> Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - SISPEA/ONEMA 2012

Au-delà de ces extrêmes de tarification, le prix de ce service coûte en **moyenne 1.79 € HT/m<sup>3</sup>** dans le département, et a augmenté seulement de **+ 1.7 %** par rapport à 2010 (au lieu de + 6.0 % entre 2009 et 2010)

Il reste néanmoins assez proche bien, que plus élevé, de celui constaté à l'échelle nationale (moyennes 2009 : France <sup>8</sup> : 1.54 € HT/m<sup>3</sup> - Seine-et-Marne <sup>9</sup> : 1.66 € HT/m<sup>3</sup>).

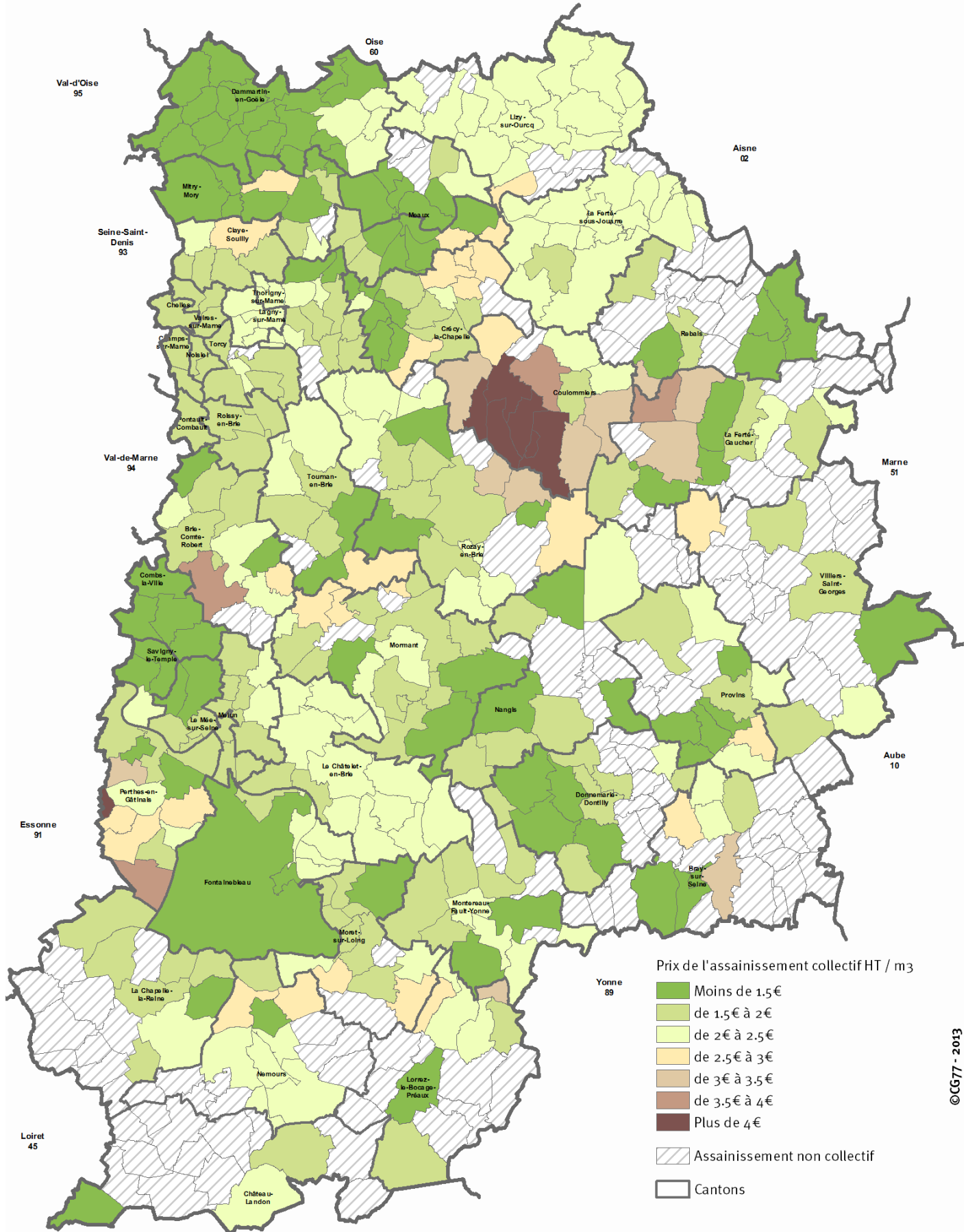
De plus les prix en Seine-et-Marne sont en fait relativement homogènes puisque plus de **6 communes sur 10 facturent l'assainissement entre 1.0 et 2.5 € HT/m<sup>3</sup>**, collectant les eaux usées d'environ 89 % des Seine-et-Marnais.



<sup>8</sup> Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - SISPEA/ONEMA 2012

<sup>9</sup> Analyse du prix de l'eau en Seine-et-Marne en 2009 - Département de Seine-et-Marne 2010

# Répartition des prix HT de l'assainissement collectif en Seine-et-Marne 2011



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Fabien COMMEAUX - 24/04/2013  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG



0 4 8 12 16 20 Km

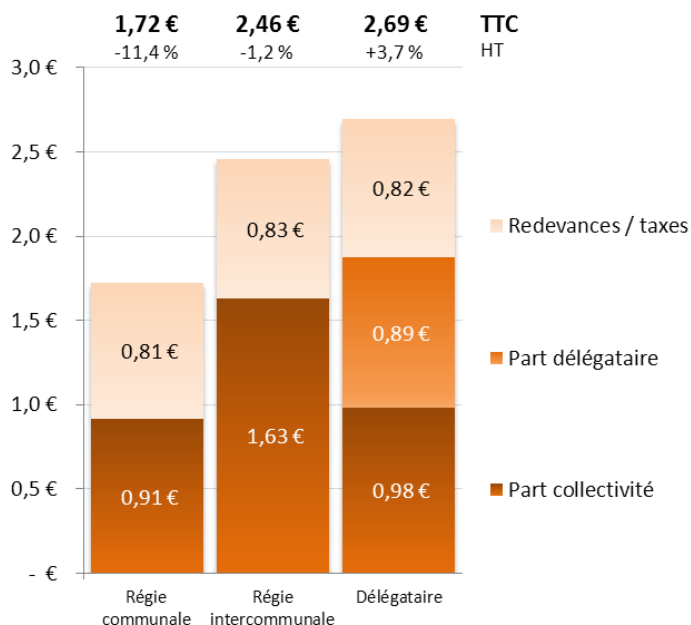
## 2) Prix de l'assainissement collectif selon le mode de gestion

L'analyse par mode de gestion montre que les services d'assainissement dont la gestion a été déléguée, ainsi que ceux gérés par des régies intercommunales sont aujourd'hui les plus chers (respectivement 1.87 et 1.63 € HT/m<sup>3</sup>). Ce constat est toutefois à relativiser, compte tenu du faible nombre de communes en régie communale (une quinzaine seulement).

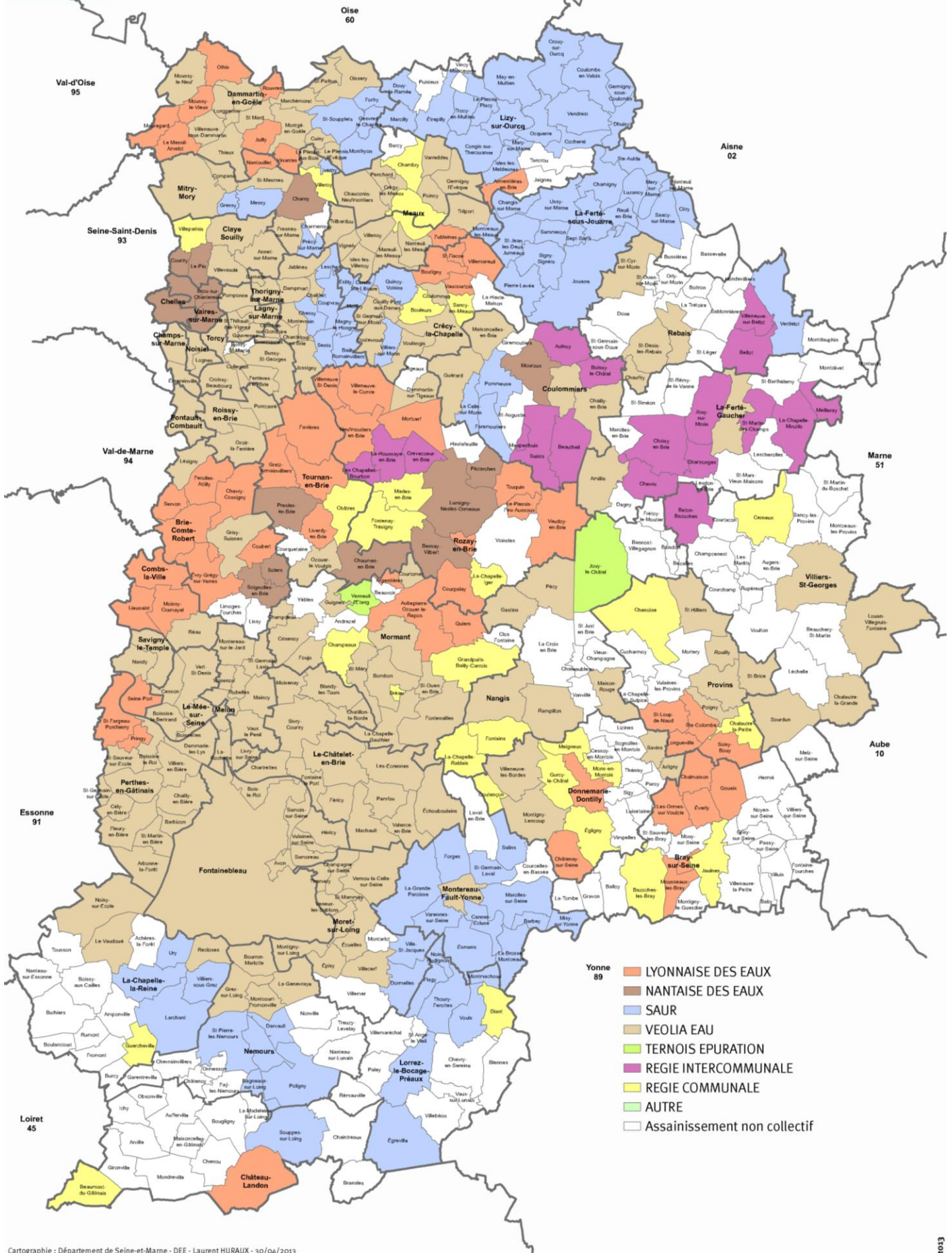
Les motifs de la différence de prix entre régies et délégataires sont assez comparables à ceux qui justifient la différence de prix concernant l'eau potable :

- Les petites régies exploitent souvent des installations vieillissantes et amorties, alors que le parc des stations d'épuration les plus récentes est généralement exploité en affermage (avec répercussion des investissements correspondants sur la facture d'eau).
- Le niveau de prestation et les services généralement proposés par les sociétés fermières engendrent souvent des frais de structures qui n'existent pas nécessairement dans le cas des régies communales (télégestion, astreinte 24h/24,...).

Ventilation moyenne des différentes parts du prix de l'assainissement collectif en fonction du mode de gestion (€/m<sup>3</sup>) et évolution (% HT)



# Les exploitants des réseaux d'assainissement en Seine-et-Marne

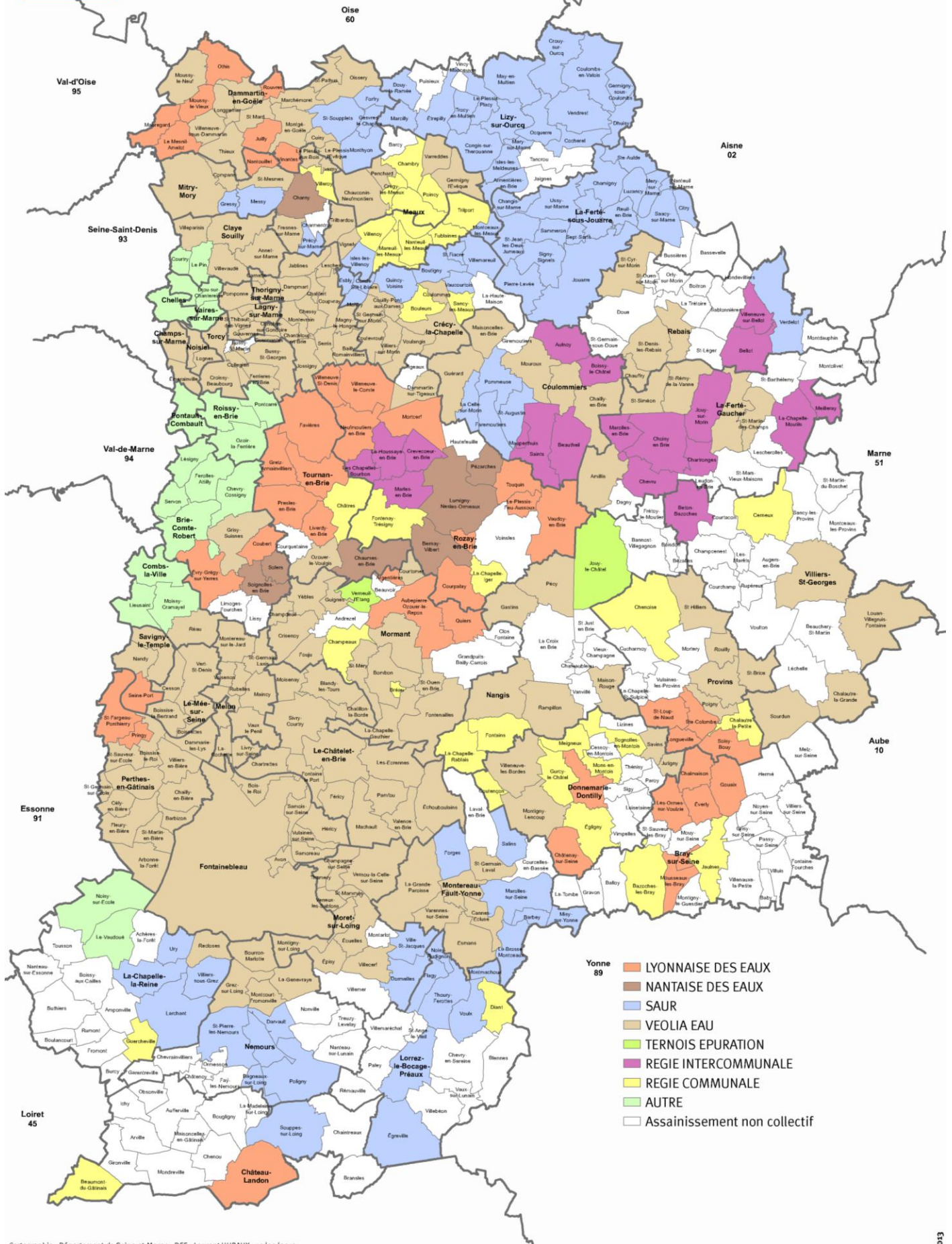


- Yonne 89 ■ LYONNAISE DES EAUX
- NANTAISE DES EAUX
- SAUR
- VEOLIA EAU
- TERNOIS EPURATION
- REGIE INTERCOMMUNALE
- REGIE COMMUNALE
- AUTRE
- Assainissement non collectif

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 30/04/2013  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG  
REPRODUCTION INTERDITE



# Les exploitants des stations d'épuration en Seine-et-Marne



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 19/02/2013  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG  
REPRODUCTION INTERDITE



©CG77 - 2013



### 3) Poids de la part fixe dans le prix de l'assainissement collectif

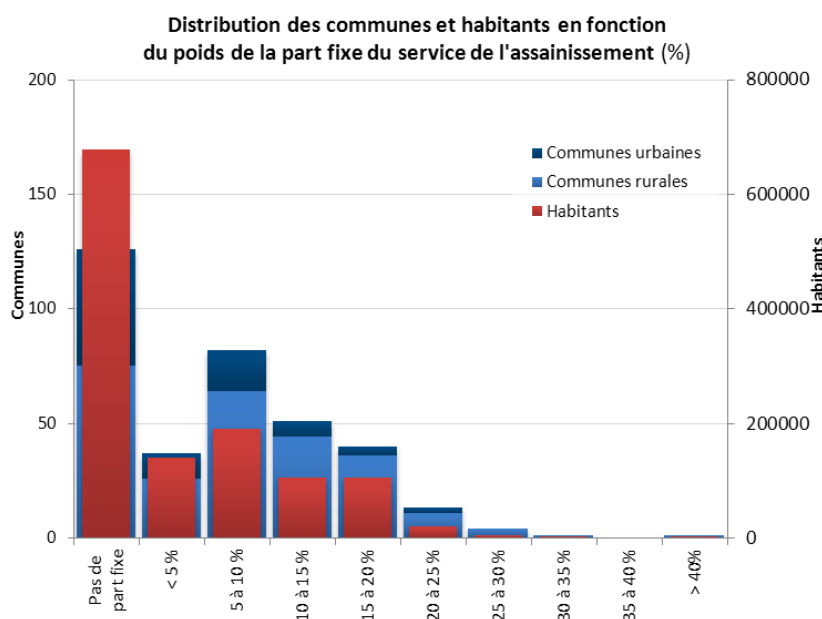
De la même manière que pour le service de l'eau potable, sur la facture du particulier, le prix de l'assainissement collectif peut comprendre un certain nombre d'abonnements, perçus par l'exploitant et/ou la ou les collectivités en charge de la compétence sur la commune.

Depuis le 1er janvier 2012 et l'entrée en vigueur de l'arrêté du 6 août 2007 de la LEMA, la part fixe est règlementée. Son taux maximal est dorénavant plafonné, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, à :

- 30 % du coût total du service pour les communes et EPCI à caractère urbain
- 40 % du coût total du service pour les communes et EPCI à caractère rural ou touristique

Un an avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, on observe que :

- 58.7 % des communes du département pratiquent la facturation d'une part fixe sur le service de l'assainissement, alors que seules 35 % des communes françaises sont concernées.
- Parmi ces collectivités, le taux moyen appliqué pour la part fixe s'élève à 6.9 %, soit moins que la moyenne française qui s'élève à 21 %.
- Le coût moyen annuel de la part fixe de l'assainissement sur la facture du Seine-et-Marnais est de 9.9 HT€, contre 42.66 HT€ pour le reste de la France.
- Une seule commune du département dépasse le seuil de 40 % de parts fixes en assainissement qui lui est fixé.



On retiendra que si la pratique de tarification d'une part fixe en assainissement est nettement plus courante sur le département que sur le territoire national, son montant moyen est en revanche beaucoup moins élevé.

## A. Note méthodologique

Sur les calculs effectués, quatre points sont à préciser :

- L'**assainissement** d'une collectivité peut relever de deux régimes différents : celui de l'assainissement collectif (systèmes de collecte et de traitement publics des eaux usées) ou bien celui de l'assainissement non collectif dit « autonome » (traitement individuel par dispositif privé).

En Seine-et-Marne, 135 communes sur 514 (représentant 3,6 % de la population totale) relèvent ainsi en totalité d'un assainissement autonome de leurs eaux usées. Cela implique que les habitants de ces communes ne payent pas l'assainissement par le biais de la facture d'eau mais de manière individuelle.

Pour ne pas fausser les comparaisons entre les factures où figurent le coût de l'assainissement et celles où il ne figure pas pour des raisons de régime différent, les moyennes réalisées pour identifier le coût de l'assainissement ont été calculées sur la base des communes uniquement concernées par le régime collectif (379 communes).

En revanche, les moyennes calculées en matière alimentation en eau potable ont été réalisées sur la base de l'ensemble des communes (514 communes).

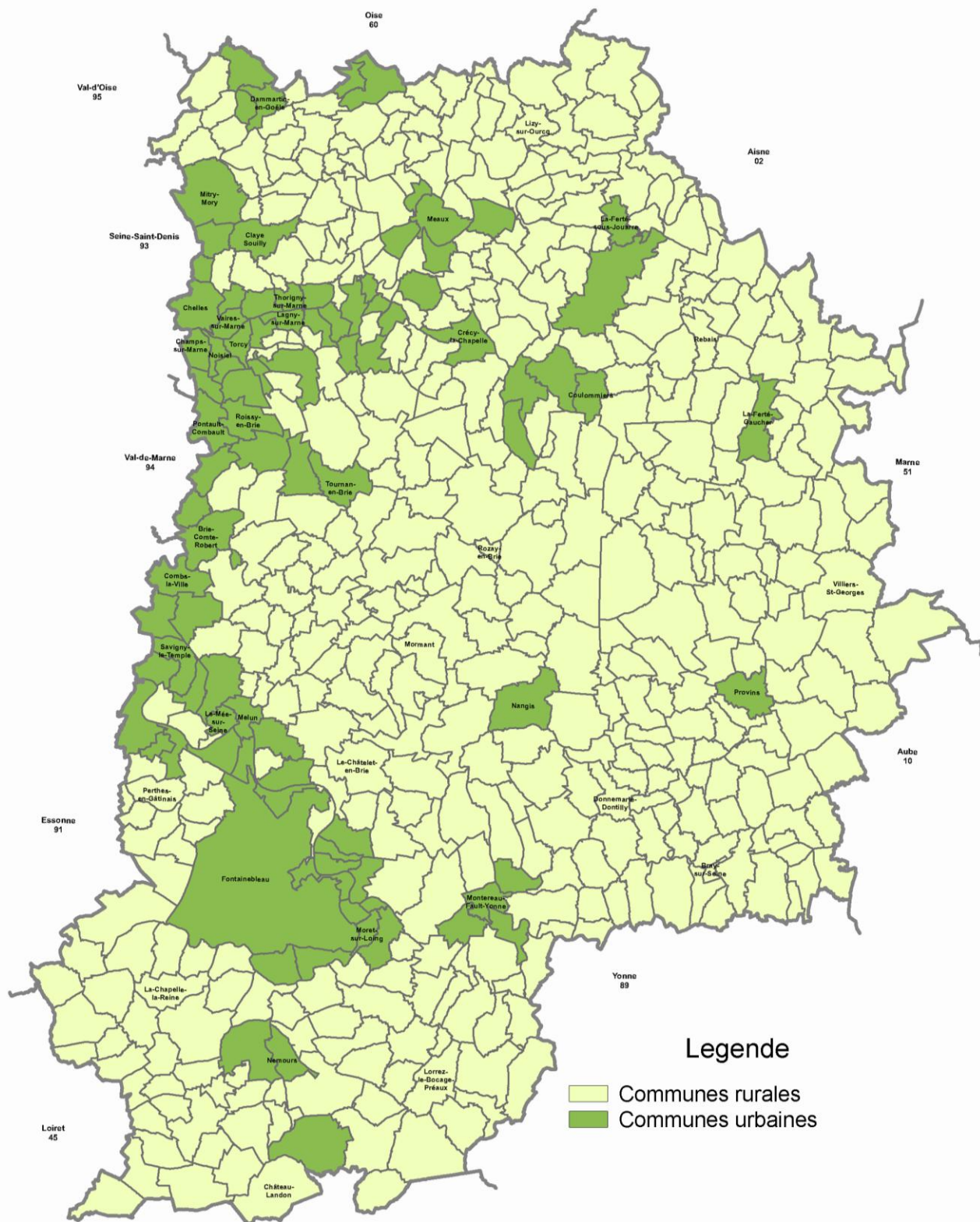
- La **facture d'eau** est constituée de composantes fixes (comme l'abonnement au compteur d'eau) et de composantes variables (comme le nombre de m<sup>3</sup> d'eau consommée).

Pour permettre une juste comparaison, l'ensemble des factures a été ramené à une consommation par abonné de 120 m<sup>3</sup>/an qui correspond à la consommation moyenne d'une famille française de 4 personnes.

- La **population** prise en compte pour chacune des communes correspond à la population légale 2009, publiée par l'INSEE.
- Les calculs des **moyennes de prix** de l'eau sont réalisés comme suit :
  - Les prix des services HT de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont calculés en sommant les parts collectivité et distributeur correspondantes.
  - Le prix globaux de l'eau TTC comprennent les prix de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que les redevances afférentes et la TVA.
  - Toutes les moyennes de prix sont des moyennes pondérées par le nombre d'habitants et sont calculées comme suit :

$$\text{Moyenne prix}_{\text{département}} = \frac{\sum (\text{prix}_{\text{commune}} \times \text{population}_{\text{commune}})}{\text{population}_{\text{département}}} \quad \sum = \text{Somme}$$

## B. Localisation des communes « urbaines » et « rurales » de Seine-et-Marne



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -

Service Gestion de l'Eau



©CG77 - 2011

## C. Résultats de l'analyse par commune

Le tableau ci-après présente les résultats de l'analyse menée en 2011 sur les factures d'eau 2010 de l'ensemble des communes de Seine-et-Marne.

Il distingue :

- Le code INSEE de la commune
- Le nom des communes
- Le nom des gestionnaires en matière d'eau potable
- Le prix de l'eau potable (€ HT/m<sup>3</sup>)
- Le nom des gestionnaires en matière d'assainissement collectif
- Le prix de l'assainissement collectif (€ HT/m<sup>3</sup>) ou l'appartenance au régime d'assainissement non collectif (ANC)
- Le prix global de l'eau (€ TTC/m<sup>3</sup>), incluant les redevances et la TVA

A noter que l'affichage des prix distingue le volume pris en compte dans le calcul, en fonction de la forme des données fournies par les gestionnaires :

1,29 € Prix calculé sur la base d'une facture type de 120 m<sup>3</sup>, correspondant à la consommation moyenne d'un ménage français en résidence principale, conformément aux préconisations de l'INSEE

1,40 € Prix calculé sur la base d'un volume différent de 120 m<sup>3</sup>, ce qui peut induire un biais plus ou moins important dans l'estimation du prix, selon que le volume pris en compte diffère peu ou beaucoup de la valeur de référence.

INSEE	Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m <sup>3</sup> )	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m <sup>3</sup> )	Prix Global (€TTC/m <sup>3</sup> )
77001	ACHERES-LA-FORET	Régie communale	1,54 €	ANC uniquement		2,02 €
77002	AMILLIS	Régie Intercommunale	1,71 €	Veolia Eau	1,89 €	4,37 €
77003	AMPONVILLE	SAUR	2,63 €	ANC uniquement		3,18 €
77004	ANDREZEL	Lyonnaise des Eaux	2,12 €	ANC uniquement		2,78 €
77005	ANNET-SUR-MARNE	Veolia Eau	1,59 €	Veolia Eau	1,87 €	4,47 €
77006	ARBONNE-LA-FORET	Veolia Eau	1,79 €	Veolia Eau	3,86 €	6,78 €
77007	ARGENTIERES	Lyonnaise des Eaux	2,83 €	Lyonnaise des eaux	2,72 €	6,72 €
77008	ARMENTIERES-EN-BRIE	SAUR	1,27 €	SAUR	2,62 €	4,64 €
77009	ARVILLE	Régie Intercommunale	3,19 €	ANC uniquement		3,75 €
77010	AUBEPierre-OZOUER-LE-REPOS	Lyonnaise des Eaux	1,69 €	Lyonnaise des eaux	1,54 €	4,34 €
77011	AUFFERVILLE	SAUR	1,91 €	ANC uniquement		2,40 €
77012	AUGERS-EN-BRIE	Régie communale	1,50 €	ANC uniquement		1,81 €
77013	AULNOY	Régie Intercommunale	1,29 €	Régie intercommunale	2,31 €	4,35 €
77014	AVON	Veolia Eau	1,31 €	Veolia Eau	1,05 €	3,32 €
77015	BABY	Régie communale	1,24 €	ANC uniquement		1,60 €
77016	BAGNEAUX-SUR-LOING	SAUR	2,56 €	SAUR	2,13 €	5,72 €
77018	BAILLY-ROMAINVILLIERS	SAUR	1,48 €	Veolia Eau	1,78 €	4,18 €
77019	BALLOY	Régie Intercommunale	0,58 €	ANC uniquement		0,89 €
77020	BANNOST-VILLEGAGNON	Veolia Eau	2,32 €	ANC uniquement		4,07 €
77021	BARBEY	SAUR	1,15 €	ANC uniquement		4,40 €
77022	BARBIZON	Veolia Eau	1,63 €	Veolia Eau	2,37 €	5,00 €
77023	BARCY	SAUR	1,45 €	ANC uniquement		1,88 €
77024	BASSEVELLE	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77025	BAZOCHES-LES-BRAY	Régie communale	0,95 €	Régie communale	0,96 €	2,75 €
77026	BEAUCHERY-ST-MARTIN	Veolia Eau	1,59 €	ANC uniquement		2,78 €
77027	BEAUMONT-DU-GATINAIS	Régie communale	1,34 €	Régie communale	0,94 €	3,14 €
77028	BEAUTHEIL	Régie Intercommunale	1,71 €	Régie intercommunale	3,21 €	5,82 €
77029	BEAUVOIR	Lyonnaise des Eaux	2,83 €	ANC uniquement		3,51 €
77030	BELLOT	Régie Intercommunale	1,29 €	Régie intercommunale	1,15 €	3,17 €
77031	BERNAY-VILBERT	Nantaise des Eaux	2,26 €	Nantaise des eaux	1,76 €	4,97 €
77032	BETON-BAZOCHES	Régie Intercommunale	1,71 €	Régie intercommunale	2,69 €	5,28 €
77033	BEZALLES	Régie Intercommunale	1,43 €	ANC uniquement		1,90 €
77034	BLANDY-LES-TOURS	Veolia Eau	2,11 €	Veolia Eau	2,08 €	5,27 €
77035	BLENNES	SAUR	2,09 €	ANC uniquement		2,60 €
77036	BOISDON	Régie Intercommunale	1,43 €	ANC uniquement		1,90 €
77037	BOIS-LE-ROI	Veolia Eau	1,57 €	Veolia Eau	1,71 €	4,25 €
77038	BOISSETTES	Veolia Eau	2,11 €	Régie communale	1,77 €	4,86 €
77039	BOISSISE-LA-BERTRAND	Veolia Eau	1,69 €	Régie communale	1,77 €	4,49 €
77040	BOISSISE-LE-ROI	Veolia Eau	1,66 €	Veolia Eau	1,75 €	4,48 €
77041	BOISSY-AUX-CAILLES	Régie communale	2,26 €	ANC uniquement		2,72 €
77042	BOISSY-LE-CHATEL	Régie Intercommunale	1,53 €	Régie intercommunale	2,01 €	4,70 €
77043	BOITRON	Régie Intercommunale	1,10 €	ANC uniquement		1,53 €
77044	BOMBON	Veolia Eau	2,71 €	Veolia Eau	1,80 €	5,60 €
77045	BOUGLIGNY	Régie communale	1,95 €	ANC uniquement		2,46 €
77046	BOULANCOURT	Veolia Eau	1,83 €	ANC uniquement		2,46 €

INSEE	Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m <sup>3</sup> )	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m <sup>3</sup> )	Prix Global (€TTC/m <sup>3</sup> )
77047	BOULEURS	Veolia Eau	1,84 €	Régie communale	1,93 €	4,74 €
77048	BOURRON-MARLOTTE	Régie communale	1,63 €	Veolia Eau	1,85 €	4,35 €
77049	BOUTIGNY	Lyonnaise des Eaux	1,27 €	Lyonnaise des eaux	2,55 €	4,87 €
77050	BRANSLES	SAUR	1,99 €	ANC uniquement		2,43 €
77051	BRAY-SUR-SEINE	Lyonnaise des Eaux	1,39 €	Lyonnaise des eaux	1,26 €	3,46 €
77052	BREAU	Régie communale	1,77 €	Régie communale	1,60 €	3,79 €
77053	BRIE-COMTE-ROBERT	Lyonnaise des Eaux	1,93 €	Veolia Eau	1,98 €	4,96 €
77054	LA-BROSSE-MONTCEAUX	SAUR	1,17 €	SAUR	2,01 €	4,13 €
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	Veolia Eau	1,44 €	Régie intercommunale	1,55 €	4,00 €
77056	BURCY	SAUR	3,10 €	ANC uniquement		3,68 €
77057	BUSSIÈRES	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77058	BUSSY-ST-GEORGES	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	1,86 €	4,62 €
77059	BUSSY-ST-MARTIN	Veolia Eau	1,73 €	ANC uniquement		5,18 €
77060	BUTHIERS	Veolia Eau	1,83 €	ANC uniquement		2,46 €
77061	CANNES-ECLUSE	SAUR	1,51 €	Veolia Eau	2,01 €	4,43 €
77062	CARNETIN	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	2,39 €	5,18 €
77063	LA-CELLE-SUR-MORIN	Régie Intercommunale	1,71 €	SAUR	4,45 €	7,15 €
77065	CELY-EN-BIERE	Veolia Eau	1,03 €	Veolia Eau	2,68 €	4,71 €
77066	CERNEUX	Régie Intercommunale	1,87 €	Régie communale	1,60 €	4,19 €
77067	CESSON	Lyonnaise des Eaux	1,67 €	Veolia Eau	1,43 €	4,12 €
77068	CESSOY-EN-MONTOIS	Veolia Eau	2,64 €	ANC uniquement		3,23 €
77069	CHAILLY-EN-BIERE	Veolia Eau	2,37 €	Veolia Eau	2,78 €	6,22 €
77070	CHAILLY-EN-BRIE	Régie Intercommunale	1,71 €	Veolia Eau	3,47 €	6,12 €
77071	CHARENTREUX	SAUR	1,77 €	ANC uniquement		2,22 €
77072	CHALAUTRE-LA-GRANDE	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	2,16 €	4,87 €
77073	CHALAUTRE-LA-PETITE	Régie communale	1,23 €	Régie communale	2,63 €	4,74 €
77075	CHALIFERT	SAUR	2,14 €	Veolia Eau	2,24 €	5,28 €
77076	CHALMAISON	Lyonnaise des Eaux	1,62 €	Lyonnaise des eaux	2,33 €	4,96 €
77077	CHAMBRY	SAUR	1,45 €	ANC uniquement		2,81 €
77078	CHAMIGNY	SAUR	1,81 €	SAUR	2,12 €	4,89 €
77079	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	Veolia Eau	1,98 €	Veolia Eau	1,63 €	4,62 €
77080	CHAMPCENEST	Régie Intercommunale	1,43 €	ANC uniquement		1,90 €
77081	CHAMPDEUIL	Veolia Eau	2,11 €	Veolia Eau	2,49 €	5,69 €
77082	CHAMPEAUX	Veolia Eau	1,76 €	Régie communale	0,70 €	3,43 €
77083	CHAMPS-SUR-MARNE	Veolia Eau	1,67 €	Veolia Eau	2,00 €	4,71 €
77084	CHANGIS-SUR-MARNE	SAUR	1,81 €	SAUR	2,12 €	4,89 €
77085	CHANTELOUP-EN-BRIE	SAUR	2,08 €	Veolia Eau	2,29 €	5,35 €
77086	LA-CHAPELLE-GAUTHIER	Veolia Eau	1,57 €	Veolia Eau	1,79 €	4,34 €
77087	LA-CHAPELLE-IGER	Lyonnaise des Eaux	3,16 €	Régie communale	2,13 €	6,48 €
77088	LA-CHAPELLE-LA-REINE	SAUR	1,36 €	SAUR	1,78 €	4,10 €
77089	LA-CHAPELLE-RABLAIS	Régie Intercommunale	1,53 €	Régie communale	1,55 €	3,89 €
77090	LA-CHAPELLE-ST-SULPICE	Régie communale	1,85 €	ANC uniquement		2,39 €
77091	LES-CHAPELLES-BOURBON	Régie Intercommunale	2,83 €	ANC uniquement		5,12 €
77093	LA-CHAPELLE-MOUTILS	Régie Intercommunale	1,29 €	Régie intercommunale	1,82 €	3,87 €
77094	CHARMENTRAY	Régie Intercommunale	1,67 €	ANC uniquement		3,81 €

INSEE	Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m <sup>3</sup> )	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m <sup>3</sup> )	Prix Global (€TTC/m <sup>3</sup> )
77095	CHARNY	SAUR	1,45 €	Nantaise des eaux	1,18 €	3,37 €
77096	CHARTRETTES	Veolia Eau	1,21 €	Veolia Eau	1,71 €	3,91 €
77097	CHARTRONGES	Régie Intercommunale	1,71 €	Régie intercommunale	0,96 €	3,45 €
77098	CHATEAUBLEAU	Veolia Eau	2,13 €	ANC uniquement		3,23 €
77099	CHATEAU-LANDON	Lyonnaise des Eaux	1,75 €	Lyonnaise des eaux	2,15 €	4,95 €
77100	LE-CHATELET-EN-BRIE	Veolia Eau	1,74 €	Veolia Eau	2,08 €	4,89 €
77101	CHATENAY-SUR-SEINE	Lyonnaise des Eaux	2,30 €	Lyonnaise des eaux	1,75 €	5,07 €
77102	CHATENOY	SAUR	1,23 €	ANC uniquement		1,60 €
77103	CHATILLON-LA-BORDE	Veolia Eau	2,11 €	Veolia Eau	2,08 €	5,27 €
77104	CHATRES	Régie communale	1,25 €	Régie communale	1,45 €	3,65 €
77106	CHAUFFRY	Régie Intercommunale	1,45 €	Veolia Eau	3,08 €	5,95 €
77107	CHAUMES-EN-BRIE	Nantaise des Eaux	1,94 €	Nantaise des eaux	2,91 €	5,75 €
77108	CHELLES	Veolia Eau	1,44 €	Régie intercommunale	1,55 €	4,00 €
77109	CHENOISE	Régie communale	1,65 €	Régie communale	1,65 €	4,32 €
77110	CHENOU	SAUR	1,63 €	ANC uniquement		2,13 €
77111	CHESSY	SAUR	1,48 €	Veolia Eau	1,53 €	3,97 €
77112	CHEVRAINVILLIERS	SAUR	1,73 €	ANC uniquement		2,22 €
77113	CHEVRU	Régie Intercommunale	1,71 €	Régie intercommunale	1,48 €	4,00 €
77114	CHEVRY-COSSIGNY	Lyonnaise des Eaux	1,74 €	Veolia Eau	1,73 €	4,48 €
77115	CHEVRY-EN-SEREINE	SAUR	2,09 €	ANC uniquement		2,60 €
77116	CHOISY-EN-BRIE	Régie Intercommunale	1,71 €	Régie intercommunale	3,09 €	5,69 €
77117	CITRY	SAUR	1,81 €	SAUR	2,12 €	4,89 €
77118	CLAYE-SOUILLY	Veolia Eau	1,59 €	Veolia Eau	2,90 €	5,55 €
77119	CLOS-FONTAINE	Veolia Eau	1,95 €	ANC uniquement		3,18 €
77120	COCHEREL	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,25 €
77121	COLLEGIEN	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	2,44 €	5,23 €
77122	COMBS-LA-VILLE	Lyonnaise des Eaux	1,67 €	Lyonnaise des eaux	1,43 €	4,12 €
77123	COMPANS	Veolia Eau	1,38 €	Veolia Eau	0,91 €	3,24 €
77124	CONCHES-SUR-GONDOIRE	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	2,44 €	5,23 €
77125	CONDE-STE-LIBIAIRE	Veolia Eau	1,55 €	SAUR	1,09 €	3,61 €
77126	CONGIS-SUR-THEROUANNE	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,44 €
77127	COUBERT	Lyonnaise des Eaux	1,47 €	Lyonnaise des eaux	1,14 €	3,60 €
77128	COUILLY-PONT-AUX-DAMES	Veolia Eau	2,00 €	Veolia Eau	1,13 €	4,07 €
77129	COULOMBS-EN-VALOIS	SAUR	1,23 €	SAUR	2,08 €	4,40 €
77130	COULOMMES	Veolia Eau	1,84 €	Veolia Eau	2,09 €	4,91 €
77131	COULOMMIERS	Veolia Eau	1,08 €	Veolia Eau	1,56 €	3,52 €
77132	COUPVRAY	SAUR	1,48 €	SAUR	1,78 €	4,23 €
77133	COURCELLES-EN-BASSEE	Lyonnaise des Eaux	2,30 €	ANC uniquement		2,91 €
77134	COURCHAMP	Régie Intercommunale	1,43 €	ANC uniquement		1,90 €
77135	COURPALAY	Lyonnaise des Eaux	2,19 €	Lyonnaise des eaux	2,32 €	5,65 €
77136	COURQUETAINE	Lyonnaise des Eaux	2,20 €	ANC uniquement		3,01 €
77137	COURTACON	Régie communale	1,15 €	ANC uniquement		1,64 €
77138	COURTOMER	Veolia Eau	3,08 €	Veolia Eau	1,80 €	5,97 €
77139	COURTRY	Veolia Eau	1,73 €	Régie intercommunale	1,56 €	4,31 €
77140	COUTENCON	Régie communale	1,60 €	Régie communale	1,89 €	4,26 €

INSEE	Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m <sup>3</sup> )	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m <sup>3</sup> )	Prix Global (€TTC/m <sup>3</sup> )	
77141	COUTEVROULT	SAUR	3,12 €	Veolia Eau	1,50 €	5,62 €	
77142	CRECY-LA-CHAPELLE	Veolia Eau	1,84 €	Veolia Eau	1,84 €	4,52 €	
77143	CREGY-LES-MEAUX	Nantaise des Eaux	1,87 €	Régie communale	1,24 €	3,97 €	
77144	CREVECOEUR-EN-BRIE	Régie Intercommunale	1,31 €	Régie intercommunale	1,59 €	3,92 €	
77145	CRISENOY	Veolia Eau	2,11 €	Veolia Eau	1,95 €	5,12 €	
77146	CROISSY-BEAUBOURG	Veolia Eau	1,67 €	Veolia Eau	2,00 €	4,71 €	
77147	LA-CROIX-EN-BRIE	Veolia Eau	2,13 €	ANC uniquement		3,24 €	
77148	CROUY-SUR-OURCQ	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,39 €	
77149	CUCHARMOY	Données non transmises					
77150	CUISY	Veolia Eau	1,18 €	Veolia Eau	1,28 €	3,41 €	
77151	DAGNY	Régie Intercommunale	1,71 €	ANC uniquement		2,26 €	
77152	DAMMARIE-LES-LYS	Veolia Eau	2,23 €	Veolia Eau	1,77 €	5,00 €	
77153	DAMMARTIN-EN-GOELE	Veolia Eau	1,18 €	Veolia Eau	1,28 €	3,41 €	
77154	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	Régie communale	2,23 €	Veolia Eau	2,50 €	5,10 €	
77155	DAMP MART	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	2,39 €	5,18 €	
77156	DARVAULT	SAUR	2,15 €	SAUR	2,13 €	5,29 €	
77157	DHUISY	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,25 €	
77158	DIANT	SAUR	3,30 €	Régie communale	1,98 €	6,28 €	
77159	DONNEMARIE-DONTILLY	Lyonnaise des Eaux	1,60 €	Lyonnaise des eaux	1,63 €	4,19 €	
77161	DORMELLES	SAUR	1,69 €	SAUR	2,65 €	5,32 €	
77162	DOUE	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €	
77163	DOUY-LA-RAMEE	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,29 €	
77164	ECHOUBOULAINS	Veolia Eau	2,49 €	Veolia Eau	2,08 €	5,61 €	
77165	LES-ECRENNES	Veolia Eau	2,44 €	Veolia Eau	2,08 €	5,59 €	
77166	ECUELLES	Veolia Eau	1,39 €	Veolia Eau	1,73 €	4,09 €	
77167	EGLIGNY	Lyonnaise des Eaux	2,30 €	Régie communale	0,69 €	3,95 €	
77168	EGREVILLE	SAUR	1,77 €	SAUR	1,63 €	4,32 €	
77169	EMERAINVILLE	Veolia Eau	1,67 €	Veolia Eau	2,00 €	4,71 €	
77170	EPI SY	Veolia Eau	1,53 €	Veolia Eau	2,62 €	5,15 €	
77171	ESBLY	SAUR	1,96 €	SAUR	0,98 €	3,93 €	
77172	ESMANS	SAUR	1,51 €	Veolia Eau	1,44 €	3,82 €	
77173	ETREPILLY	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,44 €	
77174	EVERLY	Lyonnaise des Eaux	2,41 €	Lyonnaise des eaux	2,39 €	5,86 €	
77175	EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Régie Intercommunale	1,30 €	Lyonnaise des eaux	3,57 €	5,49 €	
77176	FAREMOUTIERS	Régie Intercommunale	1,71 €	SAUR	4,45 €	7,15 €	
77177	FAVIERES	Lyonnaise des Eaux	1,48 €	Lyonnaise des eaux	2,00 €	4,58 €	
77178	FAY-LES-NEMOURS	SAUR	2,25 €	ANC uniquement		2,82 €	
77179	FERICY	Régie communale	1,86 €	Veolia Eau	2,08 €	4,88 €	
77180	FEROLLES-ATTILLY	Lyonnaise des Eaux	1,74 €	Veolia Eau	1,64 €	4,39 €	
77181	FERRIERES-EN-BRIE	Régie communale	0,86 €	Veolia Eau	1,84 €	3,66 €	
77182	LA-FERTE-GAUCHER	Veolia Eau	1,74 €	Veolia Eau	1,98 €	4,65 €	
77183	LA-FERTE-SOUS-JOUARRE	SAUR	1,81 €	SAUR	2,12 €	4,89 €	
77184	FLAGY	SAUR	1,69 €	SAUR	2,67 €	5,35 €	
77185	FLEURY-EN-BIERE	Veolia Eau	1,79 €	Veolia Eau	2,69 €	5,54 €	
77186	FONTAINEBLEAU	Veolia Eau	1,31 €	Veolia Eau	1,05 €	3,32 €	



INSEE	Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€/HT/m <sup>3</sup> )	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€/HT/m <sup>3</sup> )	Prix Global (€/TTC/m <sup>3</sup> )
77187	FONTAINE-FOURCHES	Régie communale	0,95 €	ANC uniquement		1,45 €
77188	FONTAINE-LE-PORT	Veolia Eau	1,68 €	Veolia Eau	1,71 €	4,40 €
77190	FONTAINS	Régie Intercommunale	1,53 €	Régie communale	1,51 €	3,90 €
77191	FONTENAILLES	Veolia Eau	1,95 €	Veolia Eau	1,40 €	4,38 €
77192	FONTENAY-TRESIGNY	Lyonnaise des Eaux	1,34 €	Régie communale	1,25 €	3,66 €
77193	FORFRY	SAUR	1,45 €	SAUR	2,38 €	4,64 €
77194	FORGES	Lyonnaise des Eaux	1,29 €	SAUR	1,64 €	3,94 €
77195	FOUJU	Veolia Eau	2,11 €	Veolia Eau	1,60 €	4,76 €
77196	FRESNES-SUR-MARNE	Veolia Eau	1,59 €	Veolia Eau	1,54 €	4,12 €
77197	FRETOY-LE-MOUTIER	Régie Intercommunale	1,71 €	ANC uniquement		2,26 €
77198	FROMONT	SAUR	3,10 €	ANC uniquement		3,68 €
77199	FUBLAINES	Lyonnaise des Eaux	1,27 €	Régie communale	2,55 €	4,87 €
77200	GARENTREVILLE	Régie communale	1,68 €	ANC uniquement		2,14 €
77201	GASTINS	Veolia Eau	3,16 €	Veolia Eau	1,71 €	5,92 €
77202	LA-GENEVRAYE	Veolia Eau	2,90 €	Veolia Eau	2,92 €	6,98 €
77203	GERMIGNY-L'EVEQUE	Veolia Eau	1,30 €	Veolia Eau	2,03 €	4,40 €
77204	GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	SAUR	1,23 €	SAUR	2,08 €	4,26 €
77205	GESVRES-LE-CHAPITRE	SAUR	1,45 €	SAUR	2,38 €	4,64 €
77206	GIREMOUTIERS	Régie Intercommunale	1,71 €	ANC uniquement		2,26 €
77207	GIRONVILLE	Régie Intercommunale	3,19 €	ANC uniquement		3,75 €
77208	GOUAIX	Lyonnaise des Eaux	2,30 €	Lyonnaise des eaux	1,97 €	5,31 €
77209	GOVERNES	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	2,44 €	5,23 €
77210	LA-GRANDE-PAROISSE	SAUR	1,03 €	Veolia Eau	1,62 €	3,62 €
77211	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	Veolia Eau	1,95 €	Régie communale	0,15 €	3,07 €
77212	GRAVON	Régie Intercommunale	0,58 €	ANC uniquement		0,91 €
77214	GRESSY	SAUR	1,45 €	SAUR	1,13 €	3,32 €
77215	GRETZ-ARMAINVILLIERS	Lyonnaise des Eaux	1,69 €	Lyonnaise des eaux	2,39 €	5,14 €
77216	GREZ-SUR-LOING	Veolia Eau	2,04 €	Veolia Eau	2,78 €	5,85 €
77217	GRISY-SUISNES	Lyonnaise des Eaux	1,54 €	Veolia Eau	2,15 €	4,71 €
77218	GRISY-SUR-SEINE	Régie communale	1,42 €	ANC uniquement		2,08 €
77219	GUERARD	Veolia Eau	1,84 €	Veolia Eau	3,05 €	5,91 €
77220	GUERCHEVILLE	Régie communale	1,14 €	Régie communale	1,60 €	3,57 €
77221	GUERMANTES	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	2,44 €	5,23 €
77222	GUIGNES	Veolia Eau	1,83 €	Veolia Eau	2,81 €	5,70 €
77223	GURCY-LE-CHATEL	Régie communale	1,11 €	Régie communale	1,40 €	3,33 €
77224	HAUTEFEUILLE	Nantaise des Eaux	1,50 €	ANC uniquement		1,98 €
77225	LA-HAUTE-MAISON	Veolia Eau	1,84 €	ANC uniquement		2,38 €
77226	HERICY	Veolia Eau	1,75 €	Veolia Eau	2,44 €	5,23 €
77227	HERME	Régie communale	1,88 €	ANC uniquement		2,44 €
77228	HONDEVILLIERS	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77229	LA-HOUSSAYE-EN-BRIE	Régie Intercommunale	1,31 €	Régie intercommunale	1,59 €	3,92 €
77230	ICHY	Régie communale	2,95 €	ANC uniquement		3,54 €
77231	ISLES-LES-MELDEUSES	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,39 €
77232	ISLES-LES-VILLENAY	Veolia Eau	1,76 €	SAUR	1,67 €	4,36 €
77233	IVERNY	SAUR	1,45 €	Veolia Eau	1,23 €	3,58 €

INSEE	Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m <sup>3</sup> )	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m <sup>3</sup> )	Prix Global (€TTC/m <sup>3</sup> )
77234	JABLINES	Veolia Eau	1,59 €	Veolia Eau	1,42 €	4,00 €
77235	JAIGNES	SAUR	1,39 €	ANC uniquement		1,80 €
77236	JAULNES	Lyonnaise des Eaux	1,39 €	Régie communale	3,37 €	5,77 €
77237	JOSSIGNY	Veolia Eau	1,73 €	ANC uniquement		2,32 €
77238	JOUARRE	SAUR	1,81 €	SAUR	2,12 €	4,89 €
77239	JOUY-LE-CHATEL	Veolia Eau	2,65 €	Veolia Eau	2,16 €	5,93 €
77240	JOUY-SUR-MORIN	Régie Intercommunale	1,28 €	Régie intercommunale	1,45 €	3,57 €
77241	JUILLY	Lyonnaise des Eaux	1,08 €	Lyonnaise des eaux	1,19 €	3,25 €
77242	JUTIGNY	Veolia Eau	2,64 €	Veolia Eau	1,67 €	5,19 €
77243	LAGNY-SUR-MARNE	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	2,44 €	5,23 €
77244	LARCHANT	SAUR	1,12 €	SAUR	2,45 €	4,50 €
77245	LAVAL-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	1,28 €	ANC uniquement		1,89 €
77246	LECHELLE	Veolia Eau	2,01 €	ANC uniquement		2,61 €
77247	LESCHEROLLES	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77248	LESCHESES	SAUR	1,72 €	SAUR	1,04 €	3,57 €
77249	LESIGNY	Veolia Eau	1,24 €	Veolia Eau	1,25 €	3,40 €
77250	LEUDON-EN-BRIE	Régie Intercommunale	1,71 €	ANC uniquement		2,25 €
77251	LIEUSAIN	Lyonnaise des Eaux	1,67 €	Lyonnaise des eaux	1,43 €	4,12 €
77252	LIMOGES-FOURCHES	Régie Intercommunale	1,30 €	ANC uniquement		1,92 €
77253	LISSY	Régie Intercommunale	1,30 €	ANC uniquement		1,92 €
77254	LIVERDY-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	1,69 €	Lyonnaise des eaux	1,82 €	4,55 €
77255	LIVRY-SUR-SEINE	Veolia Eau	1,95 €	Veolia Eau	1,77 €	4,74 €
77256	LIZINES	Veolia Eau	2,64 €	ANC uniquement		3,13 €
77257	LIZY-SUR-OURCQ	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,39 €
77258	LOGNES	Veolia Eau	1,67 €	Veolia Eau	2,00 €	4,71 €
77259	LONGPERRIER	Veolia Eau	1,18 €	Veolia Eau	1,28 €	3,41 €
77260	LONGUEVILLE	Régie communale	1,42 €	Lyonnaise des eaux	1,46 €	3,63 €
77261	LORREZ-LE-BOCAGE-PREAU	SAUR	4,65 €	SAUR	1,00 €	6,65 €
77262	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	Veolia Eau	1,66 €	Veolia Eau	1,23 €	3,83 €
77263	LUISETAINES	Lyonnaise des Eaux	1,50 €	ANC uniquement		2,02 €
77264	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Veolia Eau	2,32 €	Nantaise des eaux	1,75 €	5,19 €
77265	LUZANCY	SAUR	1,81 €	SAUR	2,12 €	4,89 €
77266	MACHAULT	Veolia Eau	2,69 €	Veolia Eau	2,08 €	5,90 €
77267	LA-MADELEINE-SUR-LOING	SAUR	2,28 €	ANC uniquement		2,79 €
77268	MAGNY-LE-HONGRE	SAUR	1,48 €	Veolia Eau	1,53 €	3,91 €
77269	MAINCY	Veolia Eau	2,28 €	Veolia Eau	2,05 €	5,38 €
77270	MAISONCELLES-EN-BRIE	Veolia Eau	1,84 €	Veolia Eau	2,59 €	5,43 €
77271	MAISONCELLES-EN-GATINAIS	Régie communale	2,30 €	ANC uniquement		2,81 €
77272	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	Veolia Eau	2,02 €	Veolia Eau	1,29 €	4,31 €
77273	MARCHEMORET	Veolia Eau	1,18 €	Veolia Eau	1,28 €	3,33 €
77274	MARCILLY	SAUR	1,45 €	SAUR	2,08 €	4,33 €
77275	LES-MARETS	Régie Intercommunale	1,43 €	ANC uniquement		1,90 €
77276	MAREUIL-LES-MEAUX	Veolia Eau	1,99 €	Régie communale	1,17 €	4,10 €
77277	MARLES-EN-BRIE	Régie Intercommunale	1,16 €	Régie intercommunale	1,59 €	3,82 €
77278	MAROLLES-EN-BRIE	Régie Intercommunale	1,71 €	ANC uniquement		2,26 €

INSEE	Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m <sup>3</sup> )	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m <sup>3</sup> )	Prix Global (€TTC/m <sup>3</sup> )
77279	MAROLLES-SUR-SEINE	SAUR	1,15 €	SAUR	1,45 €	3,83 €
77280	MARY-SUR-MARNE	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,39 €
77281	MAUPERTHUIS	Régie Intercommunale	1,71 €	Régie intercommunale	4,19 €	6,86 €
77282	MAUREGARD	Lyonnaise des Eaux	1,08 €	Lyonnaise des eaux	1,19 €	3,10 €
77283	MAY-EN-MULTIEN	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,39 €
77284	MEAUX	Régie communale	1,07 €	Régie communale	1,22 €	3,19 €
77285	LE-MEE-SUR-SEINE	Veolia Eau	1,80 €	Régie communale	1,77 €	4,56 €
77286	MEIGNEUX	Régie communale	2,04 €	Régie communale	1,62 €	4,40 €
77287	MEILLERAY	Régie Intercommunale	1,29 €	Régie intercommunale	2,10 €	4,18 €
77288	MELUN	Veolia Eau	2,23 €	Régie communale	1,77 €	5,00 €
77289	MELZ-SUR-SEINE	Régie communale	1,73 €	ANC uniquement		2,12 €
77290	MERY-SUR-MARNE	SAUR	1,81 €	SAUR	2,12 €	4,75 €
77291	LE-MESNIL-AMELOT	Lyonnaise des Eaux	1,08 €	Lyonnaise des eaux	1,19 €	3,25 €
77292	MESSY	SAUR	1,45 €	SAUR	1,23 €	3,58 €
77293	MISY-SUR-YONNE	SAUR	1,15 €	SAUR	2,12 €	4,54 €
77294	MITRY-MORY	Veolia Eau	1,59 €	Veolia Eau	1,41 €	3,98 €
77295	MOISENAY	Veolia Eau	2,11 €	Veolia Eau	2,08 €	5,27 €
77296	MOISSY-CRAMAYEL	Lyonnaise des Eaux	1,67 €	Lyonnaise des eaux	1,43 €	4,12 €
77297	MONDREVILLE	SAUR	1,63 €	ANC uniquement		2,13 €
77298	MONS-EN-MONTOIS	Régie communale	1,27 €	Régie communale	1,74 €	3,79 €
77299	MONTARLOT	Veolia Eau	1,65 €	ANC uniquement		2,26 €
77300	MONTCEAUX-LES-MEAUX	Lyonnaise des Eaux	1,27 €	Lyonnaise des eaux	2,55 €	4,57 €
77301	MONTCEAUX-LES-PROVINS	Lyonnaise des Eaux	1,55 €	ANC uniquement		3,35 €
77302	MONTCOURT-FROMONVILLE	Veolia Eau	2,04 €	Veolia Eau	1,14 €	4,11 €
77303	MONTDAUPHIN	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77304	MONTENILS	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77305	MONTEREAU-FAULT-YONNE	Veolia Eau	1,04 €	Veolia Eau	2,14 €	4,14 €
77306	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	Veolia Eau	1,26 €	Veolia Eau	1,53 €	3,73 €
77307	MONTEVRAIN	SAUR	2,08 €	Veolia Eau	1,70 €	4,78 €
77308	MONTGE-EN-GOELE	Veolia Eau	1,18 €	Veolia Eau	1,28 €	3,41 €
77309	MONTHYON	SAUR	1,45 €	SAUR	2,38 €	4,79 €
77310	MONTIGNY-LE-GUESDIER	Lyonnaise des Eaux	1,61 €	ANC uniquement		2,18 €
77311	MONTIGNY-LENCOUP	Lyonnaise des Eaux	1,77 €	Veolia Eau	1,25 €	3,86 €
77312	MONTIGNY-SUR-LOING	Veolia Eau	1,48 €	Veolia Eau	2,14 €	4,57 €
77313	MONTMACHOUX	SAUR	1,51 €	SAUR	3,21 €	5,56 €
77314	MONTOLIVET	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77315	MONTRY	SAUR	1,83 €	SAUR	2,20 €	4,98 €
77316	MORET-SUR-LOING	Veolia Eau	1,95 €	Veolia Eau	1,73 €	4,65 €
77317	MORMANT	Veolia Eau	2,04 €	Veolia Eau	2,23 €	5,33 €
77318	MORTCERF	Lyonnaise des Eaux	2,41 €	Lyonnaise des eaux	1,25 €	4,69 €
77319	MORTERY	Régie communale	1,53 €	ANC uniquement		1,91 €
77320	MOUROUX	Régie Intercommunale	1,71 €	Veolia Eau	3,97 €	6,64 €
77321	MOUSSEAU-LES-BRAY	Lyonnaise des Eaux	1,39 €	Lyonnaise des eaux	1,35 €	3,71 €
77322	MOUSSY-LE-NEUF	Veolia Eau	1,38 €	Veolia Eau	1,28 €	3,62 €
77323	MOUSSY-LE-VIEUX	Lyonnaise des Eaux	1,08 €	Lyonnaise des eaux	1,19 €	3,25 €

INSEE	Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m <sup>3</sup> )	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m <sup>3</sup> )	Prix Global (€TTC/m <sup>3</sup> )
77325	MOUY-SUR-SEINE	Lyonnaise des Eaux	1,39 €	ANC uniquement		1,97 €
77326	NANDY	Lyonnaise des Eaux	1,67 €	Régie communale	1,43 €	4,12 €
77327	NANGIS	Veolia Eau	2,15 €	Veolia Eau	1,31 €	4,39 €
77328	NANTEAU-SUR-ESSONNE	Veolia Eau	1,92 €	ANC uniquement		2,55 €
77329	NANTEAU-SUR-LUNAIN	Régie communale	1,77 €	ANC uniquement		2,16 €
77330	NANTEUIL-LES-MEAUX	Veolia Eau	1,81 €	Régie communale	1,03 €	3,65 €
77331	NANTEUIL-SUR-MARNE	SAUR	1,81 €	SAUR	2,12 €	4,89 €
77332	NANTOUILLET	Lyonnaise des Eaux	1,08 €	Lyonnaise des eaux	1,19 €	3,10 €
77333	NEMOURS	SAUR	2,49 €	SAUR	2,13 €	5,65 €
77335	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	Veolia Eau	1,87 €	Veolia Eau	1,29 €	4,08 €
77336	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	1,50 €	Lyonnaise des eaux	2,32 €	4,88 €
77337	NOISIEL	Veolia Eau	1,67 €	Veolia Eau	2,00 €	4,71 €
77338	NOISY-RUDIGNON	SAUR	1,51 €	SAUR	2,22 €	4,70 €
77339	NOISY-SUR-ECOLE	Veolia Eau	1,41 €	Veolia Eau	1,53 €	3,90 €
77340	NONVILLE	Veolia Eau	2,75 €	ANC uniquement		3,36 €
77341	NOYEN-SUR-SEINE	Régie communale	0,60 €	ANC uniquement		1,09 €
77342	OBSONVILLE	Régie communale	1,53 €	ANC uniquement		1,86 €
77343	OCQUERRE	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,25 €
77344	OISSERY	Veolia Eau	1,18 €	Veolia Eau	1,28 €	3,41 €
77345	ORLY-SUR-MORIN	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77347	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	Lyonnaise des Eaux	2,09 €	Lyonnaise des eaux	2,55 €	5,69 €
77348	ORMESSON	SAUR	1,63 €	ANC uniquement		2,03 €
77349	OTHIS	Lyonnaise des Eaux	1,04 €	Lyonnaise des eaux	1,43 €	3,41 €
77350	OZOIR-LA-FERRIERE	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	1,66 €	4,39 €
77352	OZOUER-LE-VOULGIS	Lyonnaise des Eaux	0,76 €	Veolia Eau	0,97 €	2,64 €
77353	PALEY	Régie communale	1,66 €	ANC uniquement		2,09 €
77354	PAMFOU	Veolia Eau	2,69 €	Veolia Eau	2,08 €	5,90 €
77355	PAROY	Lyonnaise des Eaux	2,62 €	ANC uniquement		3,25 €
77356	PASSY-SUR-SEINE	Régie communale	1,07 €	ANC uniquement		1,59 €
77357	PECY	Veolia Eau	2,72 €	Veolia Eau	1,13 €	4,86 €
77358	PENCHARD	Veolia Eau	1,94 €	Veolia Eau	1,05 €	3,90 €
77359	PERTHES-EN-GATINAIS	Régie communale	1,10 €	Veolia Eau	2,28 €	4,24 €
77360	PEZARCHES	Lyonnaise des Eaux	2,32 €	Nantaise des eaux	3,20 €	6,72 €
77361	PIERRE-LEVEE	Veolia Eau	1,84 €	SAUR	2,17 €	4,99 €
77363	LE-PIN	Veolia Eau	1,73 €	Régie intercommunale	1,56 €	4,31 €
77364	LE-PLESSIS-AUX-BOIS	SAUR	1,45 €	Veolia Eau	0,96 €	3,14 €
77365	LE-PLESSIS-FEU-AUSSOUX	Lyonnaise des Eaux	2,32 €	Lyonnaise des eaux	0,80 €	4,19 €
77366	LE-PLESSIS-L'EVEQUE	Veolia Eau	1,18 €	Veolia Eau	1,28 €	3,41 €
77367	LE-PLESSIS-PLACY	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,29 €
77368	POIGNY	Régie communale	1,11 €	Veolia Eau	0,57 €	2,07 €
77369	POINCY	Veolia Eau	1,51 €	Régie communale	1,37 €	3,78 €
77370	POLIGNY	SAUR	1,77 €	SAUR	2,30 €	5,04 €
77371	POMMEUSE	Régie Intercommunale	1,71 €	SAUR	4,45 €	7,15 €
77372	POMPONNE	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	2,33 €	5,12 €
77373	PONTAULT-COMBAULT	Veolia Eau	1,83 €	Veolia Eau	1,56 €	4,41 €

INSEE	Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m <sup>3</sup> )	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m <sup>3</sup> )	Prix Global (€TTC/m <sup>3</sup> )
77374	PONTCARRE	Lyonnaise des Eaux	1,79 €	Veolia Eau	1,69 €	4,52 €
77376	PRECY-SUR-MARNE	Régie Intercommunale	1,17 €	SAUR	2,18 €	4,57 €
77377	PRESLES-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	1,69 €	Lyonnaise des eaux	1,72 €	4,45 €
77378	PRINGY	Régie communale	1,12 €	Lyonnaise des eaux	1,13 €	3,22 €
77379	PROVINS	Veolia Eau	1,71 €	Veolia Eau	1,81 €	4,45 €
77380	PUISIEUX	SAUR	1,39 €	ANC uniquement		1,84 €
77381	QUIERS	Nantaise des Eaux	1,59 €	Lyonnaise des eaux	1,95 €	4,37 €
77382	QUINCY-VOISINS	SAUR	1,68 €	SAUR	1,58 €	4,17 €
77383	RAMPILLON	Veolia Eau	2,97 €	Veolia Eau	1,93 €	5,76 €
77384	REAU	Lyonnaise des Eaux	1,67 €	Régie communale	1,43 €	4,12 €
77385	REBAIS	Régie Intercommunale	1,33 €	Veolia Eau	1,97 €	4,14 €
77386	RECLOSES	Veolia Eau	1,75 €	Veolia Eau	1,63 €	4,31 €
77387	REMAUVILLE	SAUR	1,77 €	ANC uniquement		2,22 €
77388	REUIL-EN-BRIE	SAUR	1,81 €	SAUR	2,12 €	4,79 €
77389	LA-ROCHETTE	Veolia Eau	2,27 €	Régie communale	1,77 €	5,10 €
77390	ROISSY-EN-BRIE	Veolia Eau	1,70 €	Veolia Eau	1,63 €	4,32 €
77391	ROUILLY	Régie communale	1,44 €	Veolia Eau	1,20 €	3,47 €
77392	ROUVRES	Lyonnaise des Eaux	1,08 €	Lyonnaise des eaux	1,19 €	3,25 €
77393	ROZAY-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	1,58 €	Lyonnaise des eaux	2,03 €	4,69 €
77394	RUBELLES	Veolia Eau	1,85 €	Régie communale	1,77 €	4,63 €
77395	RUMONT	SAUR	3,10 €	ANC uniquement		3,68 €
77396	RUPEREUX	Régie Intercommunale	2,14 €	ANC uniquement		2,62 €
77397	SAACY-SUR-MARNE	Régie Intercommunale	1,29 €	SAUR	2,12 €	4,09 €
77398	SABLONNIERES	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77399	ST-ANGE-LE-VIEIL	SAUR	2,09 €	ANC uniquement		2,60 €
77400	ST-AUGUSTIN	Régie Intercommunale	1,71 €	SAUR	4,07 €	6,75 €
77401	STE-AULDE	SAUR	2,00 €	ANC uniquement		2,46 €
77402	ST-BARTHELEMY	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77403	ST-BRICE	Veolia Eau	1,37 €	Veolia Eau	2,01 €	4,28 €
77404	STE-COLOMBE	Régie communale	1,26 €	Lyonnaise des eaux	1,50 €	3,51 €
77405	ST-CYR-SUR-MORIN	Régie Intercommunale	1,29 €	Veolia Eau	1,82 €	3,89 €
77406	ST-DENIS-LES-REBAIS	Régie Intercommunale	1,29 €	Données non transmises		
77407	ST-FARGEAU-PONTHIERRY	Lyonnaise des Eaux	1,33 €	Lyonnaise des eaux	1,91 €	4,15 €
77408	ST-FIACRE	Lyonnaise des Eaux	1,27 €	Lyonnaise des eaux	2,55 €	4,72 €
77409	ST-GERMAIN-LAVAL	Lyonnaise des Eaux	1,28 €	Veolia Eau	1,74 €	3,99 €
77410	ST-GERMAIN-LAXIS	Veolia Eau	3,00 €	Veolia Eau	2,02 €	6,15 €
77411	ST-GERMAIN-SOUS-DOUE	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77412	ST-GERMAIN-SUR-ECOLE	Nantaise des Eaux	1,21 €	Veolia Eau	4,16 €	6,24 €
77413	ST-GERMAIN-SUR-MORIN	Veolia Eau	2,00 €	Veolia Eau	1,13 €	3,99 €
77414	ST-HILLIERS	Veolia Eau	2,87 €	Veolia Eau	2,02 €	5,89 €
77415	ST-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	Lyonnaise des Eaux	1,81 €	SAUR	2,12 €	4,89 €
77416	ST-JUST-EN-BRIE	Veolia Eau	2,85 €	ANC uniquement		3,70 €
77417	ST-LEGER	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77418	ST-LOUP-DE-NAUD	Données non transmises				
77419	ST-MAMMES	Veolia Eau	1,95 €	Veolia Eau	1,73 €	4,71 €

INSEE	Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m <sup>3</sup> )	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m <sup>3</sup> )	Prix Global (€TTC/m <sup>3</sup> )
77420	ST-MARD	Veolia Eau	1,38 €	Veolia Eau	1,28 €	3,62 €
77421	ST-MARS-VIEUX-MAISONS	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77423	ST-MARTIN-DES-CHAMPS	Régie Intercommunale	1,29 €	Veolia Eau	2,36 €	4,46 €
77424	ST-MARTIN-DU-BOSCHET	Lyonnaise des Eaux	1,48 €	ANC uniquement		2,15 €
77425	ST-MARTIN-EN-BIERE	Veolia Eau	1,79 €	Veolia Eau	1,77 €	4,58 €
77426	ST-MERY	Veolia Eau	2,02 €	Veolia Eau	2,21 €	5,31 €
77427	ST-MESMES	Veolia Eau	1,38 €	Veolia Eau	2,51 €	4,92 €
77428	ST-OUEN-EN-BRIE	Veolia Eau	1,95 €	Veolia Eau	1,54 €	4,39 €
77429	ST-OUEN-SUR-MORIN	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		2,87 €
77430	ST-PATHUS	Veolia Eau	1,18 €	Veolia Eau	1,28 €	3,41 €
77431	ST-PIERRE-LES-NEMOURS	SAUR	2,19 €	SAUR	2,13 €	5,33 €
77432	ST-REMY-DE-LA-VANNE	Régie Intercommunale	1,33 €	Veolia Eau	3,38 €	5,29 €
77433	SAINTS	Régie Intercommunale	1,71 €	Régie intercommunale	4,03 €	6,71 €
77434	ST-SAUVEUR-LES-BRAY	Lyonnaise des Eaux	1,39 €	ANC uniquement		1,97 €
77435	ST-SAUVEUR-SUR-ECOLE	Veolia Eau	1,58 €	Veolia Eau	3,07 €	5,69 €
77436	ST-SIMEON	Régie Intercommunale	1,33 €	Veolia Eau	3,55 €	5,89 €
77437	ST-SOUPPLETS	SAUR	0,96 €	SAUR	2,17 €	4,13 €
77438	ST-THIBAUT-DES-VIGNES	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	2,44 €	5,23 €
77439	SALINS	Lyonnaise des Eaux	1,28 €	SAUR	1,96 €	4,22 €
77440	SAMMERON	SAUR	1,81 €	SAUR	2,12 €	4,89 €
77441	SAMOIS-SUR-SEINE	Veolia Eau	1,80 €	Veolia Eau	2,36 €	5,23 €
77442	SAMOREAU	Veolia Eau	1,75 €	Veolia Eau	2,44 €	5,23 €
77443	SANCY-LES-MEAUX	Veolia Eau	1,84 €	Régie communale	1,63 €	4,42 €
77444	SANCY-LES-PROVINS	Veolia Eau	1,15 €	ANC uniquement		1,61 €
77445	SAVIGNY-LE-TEMPLE	Lyonnaise des Eaux	1,67 €	Régie communale	1,43 €	4,12 €
77446	SAVINS	Veolia Eau	2,64 €	Veolia Eau	2,29 €	5,79 €
77447	SEINE-PORT	Lyonnaise des Eaux	1,32 €	Lyonnaise des eaux	2,14 €	4,46 €
77448	SEPT-SORTS	SAUR	1,81 €	SAUR	2,12 €	4,75 €
77449	SERRIS	SAUR	1,48 €	Veolia Eau	1,78 €	4,23 €
77450	SERVON	Lyonnaise des Eaux	1,96 €	Veolia Eau	2,12 €	5,15 €
77451	SIGNY-SIGNETS	Lyonnaise des Eaux	1,27 €	SAUR	1,95 €	4,09 €
77452	SIGY	Régie communale	1,83 €	ANC uniquement		1,93 €
77453	SIVRY-COURTRY	Veolia Eau	2,11 €	Veolia Eau	2,08 €	5,27 €
77454	SOGNOLLES-EN-MONTOIS	Veolia Eau	2,64 €	ANC uniquement		3,21 €
77455	SOIGNOLLES-EN-BRIE	Veolia Eau	1,99 €	Nantaise des eaux	2,44 €	5,48 €
77456	SOISY-BOUY	Lyonnaise des Eaux	2,12 €	Lyonnaise des eaux	2,30 €	5,47 €
77457	SOLERS	Veolia Eau	1,99 €	Nantaise des eaux	2,95 €	6,02 €
77458	SOUPPES-SUR-LOING	SAUR	1,75 €	SAUR	1,79 €	4,50 €
77459	SOURDUN	Veolia Eau	1,93 €	Veolia Eau	1,89 €	4,79 €
77460	TANCROU	SAUR	1,39 €	ANC uniquement		1,80 €
77461	THENISY	Lyonnaise des Eaux	3,50 €	ANC uniquement		4,19 €
77462	THIEUX	Veolia Eau	1,38 €	Veolia Eau	1,28 €	3,62 €
77463	THOMERY	Veolia Eau	2,05 €	Veolia Eau	1,93 €	5,02 €
77464	THORIGNY-SUR-MARNE	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	2,39 €	5,18 €
77465	THOURY-FEROTTES	SAUR	1,69 €	SAUR	2,28 €	4,94 €

INSEE	Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m <sup>3</sup> )	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m <sup>3</sup> )	Prix Global (€TTC/m <sup>3</sup> )
77466	TIGEAUX	Veolia Eau	1,84 €	ANC uniquement		2,36 €
77467	LA-TOMBE	SAUR	1,15 €	ANC uniquement		1,91 €
77468	TORCY	Veolia Eau	1,67 €	Veolia Eau	2,00 €	4,71 €
77469	TOUQUIN	Lyonnaise des Eaux	2,32 €	Lyonnaise des eaux	3,43 €	6,96 €
77470	TOURNAN-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	1,70 €	Lyonnaise des eaux	1,94 €	4,68 €
77471	TOUSSON	Veolia Eau	1,72 €	ANC uniquement		2,23 €
77472	LA-TRETOIRE	Régie Intercommunale	1,29 €	ANC uniquement		1,75 €
77473	TREUZY-LEVELAY	Régie communale	2,07 €	ANC uniquement		2,47 €
77474	TRILBARDOU	Veolia Eau	2,09 €	Veolia Eau	1,75 €	4,90 €
77475	TRILPORT	Veolia Eau	1,14 €	Régie communale	0,96 €	3,05 €
77476	TROCY-EN-MULTIEN	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,29 €
77477	URY	SAUR	1,00 €	SAUR	1,98 €	3,88 €
77478	USSY-SUR-MARNE	SAUR	1,81 €	SAUR	2,12 €	4,89 €
77479	VAIRES-SUR-MARNE	Veolia Eau	1,44 €	Régie intercommunale	1,55 €	4,00 €
77480	VALENCE-EN-BRIE	Veolia Eau	2,74 €	Veolia Eau	2,08 €	5,91 €
77481	VANVILLE	Veolia Eau	1,56 €	ANC uniquement		2,09 €
77482	VARENNES-SUR-SEINE	SAUR	1,66 €	Veolia Eau	1,85 €	4,47 €
77483	VARREDDES	Veolia Eau	1,30 €	Veolia Eau	1,63 €	3,98 €
77484	VAUCOURTOIS	Veolia Eau	1,84 €	Lyonnaise des eaux	2,53 €	5,15 €
77485	LE-VAUDOUE	Veolia Eau	1,41 €	Veolia Eau	1,53 €	3,90 €
77486	VAUDOY-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	2,66 €	Lyonnaise des eaux	2,70 €	6,52 €
77487	VAUX-LE-PENIL	Veolia Eau	2,11 €	Régie communale	1,77 €	4,89 €
77489	VAUX-SUR-LUNAIN	SAUR	2,09 €	ANC uniquement		2,60 €
77490	VENDREST	SAUR	1,39 €	SAUR	2,08 €	4,39 €
77491	VEVEUX-LES-SABLONS	Veolia Eau	1,26 €	Veolia Eau	1,73 €	3,98 €
77492	VERDELLOT	Régie Intercommunale	1,29 €	SAUR	1,45 €	3,42 €
77493	VERNEUIL-L'ETANG	Nantaise des Eaux	1,44 €	Nantaise des eaux	1,56 €	3,92 €
77494	VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	Veolia Eau	1,98 €	Veolia Eau	1,35 €	4,33 €
77495	VERT-ST-DENIS	Lyonnaise des Eaux	1,67 €	Régie communale	1,43 €	4,12 €
77496	VIEUX-CHAMPAGNE	Veolia Eau	1,40 €	ANC uniquement		2,07 €
77498	VIGNELY	Veolia Eau	2,09 €	Veolia Eau	1,54 €	4,67 €
77500	VILLEBEON	Régie communale	2,97 €	ANC uniquement		3,42 €
77501	VILLECERF	SAUR	1,69 €	Veolia Eau	1,51 €	4,13 €
77504	VILLEMARECHAL	Régie communale	1,12 €	ANC uniquement		1,54 €
77505	VILLEMAREUIL	Lyonnaise des Eaux	1,27 €	Lyonnaise des eaux	2,55 €	4,72 €
77506	VILLEMER	Régie communale	1,38 €	ANC uniquement		2,10 €
77507	VILLENAUXE-LA-PETITE	Régie communale	1,54 €	ANC uniquement		1,63 €
77508	VILLENEUVE-LE-COMTE	Lyonnaise des Eaux	1,48 €	Lyonnaise des eaux	2,13 €	4,72 €
77509	VILLENEUVE-LES-BORDES	Veolia Eau	1,44 €	Veolia Eau	0,85 €	3,20 €
77510	VILLENEUVE-ST-DENIS	Lyonnaise des Eaux	1,48 €	Lyonnaise des eaux	2,11 €	4,70 €
77511	VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	Veolia Eau	1,38 €	Veolia Eau	1,28 €	3,62 €
77512	VILLENEUVE-SUR-BELLOT	Régie Intercommunale	1,29 €	Régie intercommunale	1,18 €	3,22 €
77513	VILLENNOY	Régie communale	1,54 €	Régie communale	0,99 €	3,34 €
77514	VILLEPARISIS	Veolia Eau	1,44 €	Veolia Eau	2,10 €	4,58 €
77515	VILLEROY	SAUR	1,45 €	Régie communale	1,55 €	3,92 €

INSEE	Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m3)	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m3)	Prix Global (€TTC/m3)
77516	VILLE-ST-JACQUES	SAUR	1,69 €	SAUR	2,25 €	4,92 €
77517	VILLEVAUDE	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	1,66 €	4,41 €
77518	VILLIERS-EN-BIERE	Veolia Eau	1,16 €	Veolia Eau	1,10 €	2,90 €
77519	VILLIERS-ST-GEORGES	Veolia Eau	1,27 €	Veolia Eau	1,96 €	4,17 €
77520	VILLIERS-SOUS-GREZ	SAUR	1,10 €	SAUR	1,23 €	3,19 €
77521	VILLIERS-SUR-MORIN	SAUR	3,12 €	Veolia Eau	1,50 €	5,62 €
77522	VILLIERS-SUR-SEINE	Régie communale	1,52 €	ANC uniquement		1,60 €
77523	VILLUIS	Régie communale	1,94 €	ANC uniquement		2,50 €
77524	VIMPELLES	Lyonnaise des Eaux	3,05 €	ANC uniquement		3,71 €
77525	VINANTES	Lyonnaise des Eaux	1,08 €	Lyonnaise des eaux	1,18 €	3,08 €
77526	VINCY-MANOEUVRE	SAUR	1,39 €	ANC uniquement		1,82 €
77527	VOINSLES	Lyonnaise des Eaux	3,52 €	ANC uniquement		4,26 €
77528	VOISENON	Veolia Eau	1,49 €	Régie communale	1,77 €	4,21 €
77529	VOULANGIS	Veolia Eau	1,84 €	Veolia Eau	2,72 €	5,57 €
77530	VOULTON	Régie Intercommunale	2,14 €	ANC uniquement		2,62 €
77531	VOULX	Régie communale	1,72 €	SAUR	2,19 €	4,81 €
77532	VULAINES-LES-PROVINS	Régie communale	- €	ANC uniquement		- €
77533	VULAINES-SUR-SEINE	Veolia Eau	1,75 €	Veolia Eau	2,44 €	5,23 €
77534	YEBLES	Lyonnaise des Eaux	2,22 €	Veolia Eau	2,84 €	6,24 €





Conseil général de Seine-et-Marne  
Direction de l'eau et de l'environnement  
Hôtel du Département  
77010 Melun cedex  
<http://eau.seine-et-marne.fr>  
[sde@cg77.fr](mailto:sde@cg77.fr)

[www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)